

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
29^e SEANCE

38^e période administrative 2020-2024

Année 2022-2023

Lundi 12 juin 2023, à 18h30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de M. Christophe Schwarb (PLR), président.

Sont présents 35 membres du Conseil général, y compris le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), François Chédel (VPS/solidaritéS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Ariane Huguenin (Soc), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Patrice Neuenschwander (Soc), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Sarah Pearson Perret (VL), Marie-Emilienne Perret (VPS/Les Vert-e-s), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Jean-Luc Richard (VPS/Les Vert-e-s), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sørensen (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 6 suppléant-e-s du Conseil général : M. Loïc Muhlemann (Soc), M. Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), M. Stéphane Studer (VPS/Les Vert-e-s), M. Gaël Faivre (VPS/POP), Mme Marine Mühlethaler (PLR), M. Florian Perrin (Soc).

Sont excusés 6 membres du Conseil général : M. Jonathan Gretillat (Soc), Mme Jacqueline Oggier Dudan (VPS/Les Vert-e-s), M. Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), M. Thomas Perret (VPS/POP), M. Sylvain Robert-Nicoud (PLR), Mme Aurélie Widmer (Soc).

Le Conseil communal est représenté par Mme Nicole Baur (VPS) présidente, M. Mauro Moruzzi (VL) vice-président, M. Didier Boillat (PLR) vice-président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) et M. Thomas Facchinetti (Soc).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 27^e séance, du lundi 3 avril 2023, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 28^e séance, du lundi 8 mai 2023, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Christophe Schwarb** mentionne :

1. Information du Service de la cohésion sociale concernant la Fête des voisin-e-s, le 2 juin.
2. Invitation – Fêtes de la Jeunesse 2023 « Que la fête bouge ! »

Communiqués de presse

- Du Conseil communal intitulé « Sur le palier, au balcon ou dans la cour de l'immeuble, on se voit le 2 juin pour la Fête des voisin-e-s ».
- Du Conseil communal intitulé « Un concert gratuit pour fêter l'accession de Martine Docourt à la présidence du Grand Conseil ».
- Du Conseil communal intitulé « La Ville boucle son exercice 2022 avec une hausse conséquente de sa fortune et amorce la réduction de ses dépenses ».
- Du Conseil communal intitulé « Une partie de l'avenue du Vignoble en circulation alternée pendant une année ».
- Du Conseil communal intitulé « Des pompes à vélo en libre-service installées sur le territoire de la commune de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Deux nouveaux chefs de service pour relever les défis urbanistiques et immobiliers de la ville de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Préserver et favoriser la biodiversité en milieu urbain : des actions pour sensibiliser et faire participer la population ».
- De la Ville de Neuchâtel et du NIFFF intitulé « NIFFF 2023 : NIFFF invasion au cœur de la cité ».

Séance du Conseil général – Lundi 12 juin 2023

- Du Conseil communal intitulé « L'été arrive : stand-up paddle et jeux de balle en location dans des stations connectées ».
- Du Conseil communal intitulé « Protection du climat, imposition harmonisée et loi Covid : le Conseil communal de Neuchâtel dit trois fois « oui ».
- Du Canton de Neuchâtel, du Conseil communal et du NIFFF intitulé « Le Canton et la Ville de Neuchâtel, le NIFFF et John Howe vont créer un lieu de référence dédié au fantastique, à l'art et à l'innovation ».
- Du Canton et de la Ville de Neuchâtel intitulé « Les autorités neuchâteloises autorisent Yverdon-Sport à démarrer sa saison de Super League au stade de La Maladière ».
- De l'Université de Neuchâtel et des Archives de la Ville de Neuchâtel intitulé « Place aux femmes ! La nouvelle exposition temporaire des Galeries de l'Histoire ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 23-007/ Rapports du Conseil communal et de la Commission
23-201 financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice
2022

B. Autres objets

- 23-602 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Vers une solution concertée et attractive pour l'occupation des espaces commerciaux au centre-ville »
- 23-603 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Un meilleur accès au lac pour la baignade publique ! »
- 23-301 Motion des groupes VertsPopSol et socialiste intitulée « Favoriser la relève des médecins de premier recours dans la commune de Neuchâtel »
- 23-302 Motion du groupe vert'libéral intitulée « Faut-il ajuster le règlement communal des finances pour garantir la transition énergétique ? »
- 23-606 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Un camouflet pour le défilé du 14 juin marquant la Grève féministe à Neuchâtel »

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

Séance du Conseil général – Lundi 12 juin 2023

Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.

22-501

Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, les 24 mai et 7 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

Propos présidentiels

Le président, **M. Christophe Schwarb**, informe :

- M. Thomas Perret est remplacé dans sa fonction de questeur par Mme Marie-Emilienne Perret.

Vous avez reçu une question d'actualité et l'interpellation n° 23-606 avec demande de traitement prioritaire, les deux portant plus ou moins sur le même sujet. J'ai avisé le Bureau que j'entendais procéder selon l'art. 43 de notre règlement général et j'imagine que cela a été relayé dans les groupes. En principe lors de la séance des comptes, on ne traite aucun autre objet, mais c'est une tradition. Nous pouvons faire ce que nous voulons, ce qui était d'ailleurs le cas l'année dernière.

Néanmoins, je vous propose d'en rester à l'application assez rigoureuse du règlement, qui veut que l'on traite d'abord la question d'actualité puis l'urgence de l'interpellation. Si l'urgence est acceptée, nous traiterons l'interpellation après l'examen des comptes. Cela s'explique par le fait que les procédures et les réponses qui sont apportées ne sont pas tout à fait les mêmes qu'il s'agisse d'une question d'actualité ou d'une interpellation, cette dernière pouvant, cas échéant, donner lieu à un débat.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 63 du Règlement général, du 7 juin 2021

Du groupe VertsPopSol par Mme Solenn Ochsner (déposée le 6 juin 2023) intitulée « Tracés de manifestations politiques ou sportives deux poids deux mesures ? »

Le 22 mai dernier, un article et une interview radio étaient publiés dans un média national à propos du parcours de la manifestation de la Grève féministe du 14 juin prochain à Neuchâtel, qui doit passer par la ruelle Vaucher et l'avenue du 1^{er}-Mars (uniquement sur la voie de bus) plutôt que par l'avenue de la Gare et la rue des Terreaux. Le collectif de la Grève féministe y dénonce un « espèce de chantage » financier de la part de TransN, tandis que ceux-ci parlent d'un « surcoût de travail et un surcoût financier ». Le conseiller communal Didier Boillat indique, lui, vouloir minimiser les entraves aux usagers du domaine public et mettre en place le parcours le plus sûr et sécurisé. Deux jours plus tard, le mercredi 24 mai, se tenait la dernière étape du très populaire BCN Tour dans les rues de Neuchâtel, dont le tracé passait, lui, par la rue des Terreaux, bloquant potentiellement le trafic, y compris de l'avenue de la Gare.

Cet article, suivi de cet événement sportif, laisse à penser qu'il y a une différence de traitement entre une manifestation sportive et une manifestation politique ; ainsi, le groupe Vert-e-s POP solidaritéS souhaite avoir des réponses à la question suivante :

Quelles raisons, en termes de sécurité, de durée et de temps de perturbation du trafic, ainsi que de conséquences financières, le Conseil communal peut-il invoquer pour expliquer l'autorisation donnée au BCN Tour de passer par la rue des Terreaux et non à la Grève féministe, et doit-on, par conséquent, comprendre qu'une manifestation sportive est plus importante aux yeux du Conseil communal qu'une manifestation politique ?

Mme Nicole Baur, présidente du Conseil communal, répond :

- C'est assez cocasse que ce soit moi qui doive répondre à cette question, mais c'est intéressant.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que, contrairement à ce qui est indiqué dans la question, ce n'est pas uniquement la voie de bus qui est réservée sur l'avenue du Premier-Mars pour le cortège de la Grève féministe, mais bien deux voies nord, donc la moitié de l'avenue du Premier-Mars.

En aucun cas, il n'y a deux poids deux mesures en l'état, mais les deux manifestations sont très différentes et les perturbations qu'elles engendrent également. Si l'on prend le BCN Tour, il implique une interruption de 10 minutes, précisément coordonnée entre les différents

partenaires impliqués. Ce retard est planifié et géré, et le temps de conduite des conductrices et conducteurs n'est pas impacté.

En outre, le BCN Tour ne passe pas réellement par l'avenue de la Gare, mais bifurque depuis la rue des Terreaux sur la rue de la Boine. On constate donc définitivement que les deux manifestations n'ont pas tout à fait les mêmes impacts.

Vous l'aurez compris, j'espère : le Conseil communal n'accorde pas plus d'importance aux manifestations sportives qu'aux manifestations politiques. C'est même le contraire, il accorde une importance toute particulière à permettre aux manifestations politiques d'être menées dans les meilleures conditions, et tient à leur garantir la visibilité nécessaire. En l'occurrence, la durée d'interdiction du trafic est significativement différente.

Rappelons enfin que le Conseil communal rend ses décisions en se fondant sur les préavis des services concernés, et que, dans l'immense majorité des cas, les solutions proposées sont à la satisfaction de toutes et tous.

Je répondrai sur le fond de manière plus étendue dans la réponse à l'interpellation, après la discussion sur les comptes.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, interroge :

- L'interpellation n° 23-606 du 5 juin 2023 du groupe socialiste, « Un camouflet pour le défilé du 14 juin marquant la Grève féministe à Neuchâtel », faisant l'objet d'une demande de traitement prioritaire, l'une ou l'autre personne dans cette salle s'oppose-t-elle à l'urgence ?

Personne ne s'opposant à l'urgence, **l'interpellation sera donc traitée immédiatement après les objets A).**

23-007 – 23-201

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2022

Voir tirés à part des :

- 19 avril 2023 (rapport n° 23-007)
- 25 mai 2023 (rapport n° 23-201)

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Comme d'habitude, nous allons d'abord procéder au débat d'entrée en matière, puis, après une courte pause, nous passerons à l'examen de détail. La discussion d'entrée en matière portera évidemment sur les comptes et le rapport de la Commission financière, ces éléments étant liés.

Le président demandant à **Mme Julie Courcier Delafontaine**, rapporteure de la Commission financière, si elle souhaite ajouter un commentaire, elle répond :

- Je crains de ne pas avoir autre chose à ajouter que ce qui est dit dans le rapport de la Commission financière. Aussi, si vous me le permettez, je m'abstiendrai. Cas échéant, je fais volontiers une petite intervention sur le rapport de la Commission financière.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol a pris connaissance des comptes 2022 avec une certaine satisfaction. Avec un bénéfice ou excédent de revenus de près de 69 millions.

Toutefois, deux éléments sont à relever : la couverture du coût de fourniture des prestations de notre collectivité donne un excédent de charges de 48 millions, mais la réévaluation des biens immobiliers du patrimoine financier, pour un montant de 85 millions, donne une note très

positive à ces comptes, sans apport de liquidités. Sans cette réévaluation, le déficit serait de 16 millions.

Une hausse des recettes fiscales vient principalement des personnes morales. La dette se monte à 432 millions, mais la fortune atteint 192 millions, et les réserves et fonds 329 millions : un exercice que l'on peut qualifier de positif.

Ce qui est surprenant dans la manière de faire les comptes au sein de notre collectivité, c'est que, chaque année, il y a des surprises positives. On s'inquiète un peu, beaucoup, lors du budget, mais, chaque année, le résultat est bien meilleur que prévu. Cette année, bien sûr, c'est la réévaluation du patrimoine financier.

Si l'excédent de charges d'exploitation est inquiétant, on voit que des économies sont vraiment réalisées dans les charges de personnel et les biens et services.

Pour conclure, notre groupe soutiendra le projet d'arrêté concernant les comptes 2022. Plusieurs d'entre nous auront quelques remarques ou questions de détail.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Lors de sa séance du 5 juin 2023, le groupe PLR a pris connaissance des comptes, de la gestion, ainsi que du rapport de la Commission financière relatif à l'exercice 2022. Il est ainsi pris acte d'un bénéfice de 68,7 millions. Ce résultat, *a priori* positif, appelle un certain nombre de commentaires de la part de notre groupe.

Il faut tout d'abord saluer la gestion de notre Exécutif en ce qui concerne les biens, services et marchandises, ainsi que le nombre d'EPT. Les charges sont non seulement contenues, mais également inférieures tant au budget 2022 qu'aux comptes 2021. Cela traduit un véritable effort entrepris par les divers services pour rationaliser les ressources. Nous les en remercions.

Les premiers effets de la fusion, ainsi que de la révision de certaines pratiques en matière d'achats et d'équipements se traduisent désormais dans les chiffres, et il faut s'en réjouir.

Ce bénéfice cache toutefois une réalité plus inquiétante. Notre collectivité affiche un bénéfice de 68,7 millions en raison d'une réévaluation de 85 millions, soit une écriture améliorant les comptes, mais n'amenant pas un franc de plus dans les caisses communales. Cette réévaluation – qui ne sera plus possible avant quelques années – intervient sur la base d'une méthode d'évaluation nouvelle, certes admise par le Service des communes, mais qui est manifestement très favorable à la commune. Une certaine prudence est donc de mise en lien avec cette opération.

La question que nos concitoyennes et concitoyens peuvent légitimement se poser est la suivante : quel serait le résultat financier de notre commune sans ce « make-up légal et comptable » qui se nomme réévaluation ? La réponse est simple : l'exercice comptable 2022 se solderait par une perte opérationnelle de 22 millions, en aggravation de 3 millions par rapport à l'exercice 2021.

Or, nous savons – et cela est admis par le Conseil communal – que la Ville de Neuchâtel présente un déficit structurel de 20 à 25 millions. Ainsi, sans cette réévaluation, la Ville serait bel et bien en déficit structurel, réalité comptable occultée pour l'exercice 2022, mais qui sera criante lors des prochains exercices.

Pour se convaincre de la réalité de ce déficit, il suffit d'examiner la page 3 du rapport sur les comptes, qui présentent un déficit d'exploitation de 48 millions. Les recettes ne couvrent ainsi plus les charges courantes.

Cette situation de déficit structurel est d'autant plus inquiétante que l'exercice 2022 est marqué positivement par des rentrées fiscales meilleures que prévu, et un taux de chômage très bas. Autant dire que, s'agissant des recettes fiscales, il sera certainement très difficile d'espérer mieux ces prochaines années, sauf à considérer une hausse d'impôts, laquelle n'est guère compatible avec l'attractivité dont fait preuve notre Ville pour attirer de nouveaux citoyens contribuables.

Cette situation de déficit structurel est d'autant plus inquiétante que certaines conditions-cadres se dégradent. Je pense notamment au prix de l'énergie, mais surtout aux taux d'intérêt qui prennent l'ascenseur et, notamment, la fin des taux d'intérêt négatifs.

Gardons en tête que l'amorce de la hausse des taux d'intérêt en 2022 a coûté environ CHF 200'000.- à notre collectivité. Vu le montant très important de la dette, soit 432 millions, c'est l'effet papillon – petite cause, grandes conséquences – qui fera que le coût de notre dette s'alourdira ces prochaines années.

On me dira certainement que nous assistons à un juste retour à la normale et que les taux dont nous avons profité ces dernières années étaient anormalement bas. Peut-être. Sauf que notre dette n'a fait qu'augmenter depuis 2016, passant de 300 à 432 millions – + 44 % – ce qui fait que notre situation est actuellement doublement pénalisante : dette importante et taux en hausse.

De plus, notre taux d'autofinancement – soit, en clair, notre capacité à financer nos propres dépenses – est, en réalité, sans le « make-up légal et comptable » de la réévaluation, de 0,05 %. Il ne manque ainsi rien pour qu'il devienne négatif, ce qui signifierait que notre commune devrait emprunter pour fonctionner, par exemple pour payer des salaires.

En ce qui concerne les investissements, ceux-ci se montent à 33 millions sur un total budgété de 82 millions, soit un taux de réalisation de 40 %. Ce taux est toutefois en hausse par rapport à d'autres exercices précédents et il dépend de nombreux impondérables.

Au-delà du taux de réalisation – que certains qualifieront peut-être de faible – les véritables questions portent en réalité sur la priorisation des investissements et sur leurs coûts. Rappelons qu'actuellement 1 million d'investissement se traduit par 1 million de dette supplémentaire avec de lourdes conséquences en termes d'amortissements et d'intérêts.

Au cours de ces prochaines années, plusieurs investissements très importants seront à financer parallèlement : on pense aux Jeunes-Rives, à la rénovation de certains collèges et à l'assainissement énergétique des bâtiments. Cela signifie que la limite annuelle de 50 millions d'investissements fixée par le Conseil communal sera très vite atteinte et que le risque est grand que ce seuil soit dépassé. La question des choix est ainsi cruciale, et ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra atteindre le taux d'autofinancement de 70%. Il conviendra assurément de sortir de la logique « pouvons-nous investir plus ? », pour passer à celles de « pouvons-nous investir mieux ? » et « pouvons-nous supporter financièrement ces investissements ? »

Quelles conclusions tirer de ce qui vient d'être dit ?

- notre Ville souffre d'un problème structurel dans ses dépenses,
- les recettes ne pourront pas – ou que très peu – être revues à la hausse au cours des prochains exercices,
- il faut, dès à présent, réfléchir sur le périmètre des activités de la Ville et, par conséquent, sur le niveau des charges actuellement supportées.

Les résultats des travaux menés dans le cadre de REMO sont donc attendus avec impatience par le groupe PLR qui demande à ce que la Commission financière puisse avoir accès, dans les meilleurs délais et dans la plus grande transparence, aux conclusions des groupes de travail constitués à cette occasion.

Si notre Ville souhaite, à futur,

- respecter les objectifs du Conseil communal en matière financière,
- respecter la réglementation qu'elle s'est elle-même fixée, notamment avec le règlement communal sur les finances,
- continuer d'investir sans faire exploser sa dette,

- continuer d'être attractive sans augmenter les impôts,
 - continuer de fonctionner sans présenter des déficits abyssaux,
- alors, les choix doivent se faire dès à présent et être visibles dès le budget 2024. Le groupe PLR restera attentif quant à ces points au cours de ces prochains mois.

Au final, notre groupe a accepté à l'unanimité le projet d'arrêté I sur les comptes.

Mme Claire Hunkeler, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous avons passé, en une année, de 634 à 564, soit une baisse significative de 70 par rapport aux comptes 2021.

Mais quel est ce chiffre ? Si l'on rajoute quelques zéros, s'agit-il de dettes, de charges, de fortune, d'investissements, d'emprunts ? Pas du tout : c'est simplement le nombre de pages que nous allons commenter ce soir lors de cette séance dédiée aux comptes, en baisse de 70 pages par rapport à l'année dernière. Peut-être que la longueur de nos débats sera, elle aussi, plus courte de 11 %...

En préambule, ces comptes 2022 sont les deuxièmes de notre commune fusionnée. Le groupe socialiste salue leur lisibilité, la comparaison des postes d'un dicastère à l'autre plus fluide, la clarté des tableaux présentés, un rapport du Conseil communal détaillé et plutôt aisé à comprendre.

Ces comptes 2022 sont passés sous les yeux attentifs des différents services, des chef-fe-s de service, du Service financier, du Conseil communal, de l'organe de révision, des sous-commissions financières, de la COFI. On peut imaginer que tout, absolument tout, a pu être vérifié lors de ces étapes successives.

Je vais résumer en quelques mots ces 564 pages, puis faire quelques remarques sur des points particuliers et conclure.

Les comptes 2022 sont proches de l'équilibre, avec un excédent de 68,7 millions, au lieu d'un déficit annoncé de 12,3 millions, et cela sans prélever dans la réserve conjoncturelle, ce qui était pourtant prévu. On sort d'une pandémie mondiale, la crise économique sévit, une guerre n'est pas loin et nos comptes tiennent le coup.

Certes, nous l'avons tous bien compris, ce résultat positif est à pondérer, puisque nous avons eu quelques bonnes, voire très, très bonnes surprises lors de cette année 2022.

Le changement de méthode pour réévaluer les biens immobiliers du patrimoine financier a fait bondir cette réévaluation à 85 millions. Nous avons bien compris qu'elle ne nous apporte pas de liquidités

supplémentaires et qu'elle n'a pas d'impact sur le niveau de la dette, mais elle fait du bien à la fortune.

La facture sociale est moins élevée que prévu, ce qui est une réelle bonne surprise. Pour nos finances communales, bien sûr, mais surtout pour les plus précarisés de notre commune, dont le nombre n'a pas augmenté.

Les impôts perçus sont un peu plus élevés. Là aussi, c'est une bonne surprise, car nous aurions pu penser que les salaires allaient subir une baisse dans cette conjoncture difficile.

Les services ont fait des économies au niveau des charges d'exploitation, alors que les revenus d'exploitation sont en hausse. Bravo à ces services, l'évolution des charges d'exploitation est contenue. La fusion commence à déployer ses effets au niveau des économies d'échelle.

Je rappelle que lors de l'élaboration du budget 2022 – élaboré en août 2021 – nous n'avions pas encore les comptes 2020 des quatre communes. L'exercice était difficile et il est réussi. Les comptes 2022 sont dès lors une meilleure base pour les projections futures.

Chaque année, des événements extraordinaires – parfois positifs, parfois négatifs – s'invitent dans les comptes. De plus, nous sommes en phase de stabilisation : nous devons encore encaisser les effets des changements de règles du Canton au niveau de la péréquation, qui datent de 2019 seulement, et nous sommes encore en période postfusion, avec des pratiques et services à harmoniser.

On sait qu'au début d'une fusion on ne fait pas d'économies. Ça roule plutôt tellement bien que nous avons tendance à oublier que nous sommes une très jeune commune. Relevons ici une certaine satisfaction : la fusion a marché, elle commence à produire ses effets et les retours de la population semblent être plutôt positifs.

Soyons contents, car, malgré tout ce qui n'est pas prévisible, les comptes 2022 de la Commune de Neuchâtel sont corrects. Financièrement, la Ville ne se trouve pas dans une situation si compliquée que cela.

Même sans cette réévaluation, nous aurions conservé un taux d'autofinancement positif – très, très légèrement positif, mais positif tout de même. Je vous invite également à consulter la page 25 du volume I des comptes : les indicateurs financiers. Ils sont calculés de manière neutre, sans parti pris politique, ni de droite ni de gauche. Et ces indicateurs sont corrects.

La dette a augmenté. Elle est heureusement répartie sur de nombreux emprunts, de durées différentes, fort bien gérés par les services financiers de la commune.

Quelques points de satisfaction et aussi de vigilance pour le groupe socialiste, lequel posera ses questions par la suite.

REMO : ce programme est utile pour faire un état des lieux, l'analyser, clarifier la situation postfusion, et nous le saluons. Mais cela reste un outil et n'est pas un objectif en soi.

Au niveau des RH : le groupe socialiste a des inquiétudes au sujet du recrutement du personnel, notamment le personnel très qualifié. Il a vu que le nombre de départs à la retraite est élevé. Il espère que le Conseil communal va anticiper et relever le défi de trouver les perles rares. Au féminin, les perles, car nous espérons que le Conseil communal en profitera pour augmenter le nombre de femmes dans les postes à responsabilités.

Au sujet des RH et de la difficulté de recrutement, le groupe socialiste est très satisfait que le nouveau statut du personnel ait été accepté. Celui-ci améliore les conditions de travail, et nous en avons bien besoin en période de recrutement plus difficile. Le groupe a lu que les nouvelles modalités prévues dans ce statut sont largement appréciées par le personnel, et il se permet de jubiler de contentement. Peut-on ajouter que ce nouveau règlement ne semble pas coûter si cher ? Allez ! c'est dit.

RH encore : attention aux remplacements différés qui peuvent épuiser le personnel.

Concernant les dicastères, de manière générale, nous constatons, en lisant les rapports des sous-commissions financières, que le travail se fait de plus en plus de manière transversale et de moins en moins en silo. Le groupe socialiste encourage cette manière de faire. Il espère que cela n'entraîne pas de tensions entre les services et, si cela doit être le cas, que le Conseil communal y prête rapidement attention et intervienne pour améliorer la situation.

Social : le groupe socialiste est alarmé que des bénéficiaires légitimés à obtenir l'aide sociale n'y aient pas recours, souvent par méconnaissance, honte ou crainte, notamment les étrangers, qui redoutent de devoir quitter la Suisse s'ils touchent l'aide sociale.

Concernant le Service d'orthophonie, il semble encore sous-doté. Le groupe socialiste restera vigilant lors de l'élaboration du budget 2024, pour que ce service puisse continuer à faire son travail et que des enfants ne soient pas laissés en souffrance.

Salle de sport triple : le groupe socialiste espère que cette question de construction soit traitée rapidement et en priorité, et que notre commune ne se repose pas sur le Canton pour ne pas avancer. Je rappelle que c'est un des enjeux de la fusion, et que le sport scolaire attend ces salles, comme les clubs sportifs.

Pour clore ce chapitre, le groupe socialiste se montre impressionné par le travail d'un petit service : celui de la communication, qui sait si bien promouvoir notre belle commune de Neuchâtel à travers la rédaction de N+, ses communications bien rédigées, ses réponses aux sollicitations des médias, et sa vaste présence sur les réseaux sociaux. Le tout avec un ton résolument optimiste, qui contribue à développer un sentiment d'appartenance à notre ville. Bravo à ce service.

En conclusion, le groupe socialiste est rassuré et satisfait de ces comptes 2022. Toutefois, cela ne l'empêchera pas de rester attentif à ce que cela continue. Des efforts restent à fournir pour assainir les finances, et ainsi maintenir des prestations de qualité pour la population et continuer d'investir.

Certains propos alarmistes du Conseil communal lors de l'élaboration du budget 2022 ne se sont heureusement pas concrétisés. Un ton résolument optimiste, tout en étant posé, rassure la population.

Gardons également en vue de mener une politique visant à l'amélioration du vivre-ensemble et du bien-être des habitantes et habitants. Des actions concrètes – comme la Fête des Voisins – coûtent peu et rapportent beaucoup pour le vivre-ensemble.

En conclusion, nous saluons l'analyse attentive faite au sein des sous-commissions financières, tous partis confondus, dans un climat constructif. Nous remercions les chef-fe-s de service et les conseillers communaux pour leurs explications et réponses détaillées. En plus des informations financières, nous apprécions, à travers la lecture de ces comptes, de sentir battre le pouls des services.

Derrière les informations financières se cachent des femmes et des hommes qui travaillent pour notre commune et son bon fonctionnement. Nous les remercions sincèrement de leur engagement, ainsi que les cinq conseillères et conseillers communaux.

Vous l'avez deviné, le groupe socialiste, après avoir lu attentivement les 564 pages, acceptera l'entrée en matière de ces comptes 2022.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Les comptes de l'exercice 2022 de la Commune de Neuchâtel bouclent largement mieux que ne le prévoyait le budget. Notre groupe s'en réjouit, même s'il trouve un peu dommage que le Conseil communal n'ait pas informé un peu à l'avance la Commission financière que la réévaluation du patrimoine financier qui était en cours aurait une incidence aussi importante sur les comptes de cet exercice.

Personnellement, j'ai trouvé dérangent de le découvrir seulement en ouvrant le rapport des comptes, car la première idée qui nous vient à

l'esprit est de se dire : « Était-ce vraiment nécessaire de faire tout un cirque autour de REMO, si tous les 3-5 ans un tel « cadeau du ciel » intervient ? » Et une deuxième question suit immédiatement : « Mais quelles sont les raisons qui ont fait que le Conseil communal a retenu cette communication ? Peut-être ne savait-il pas précisément, ne voulait-il pas annoncer la chose légèrement à l'avance ? »

Cette première réaction étant passée, notre groupe a fait l'analyse des différents chiffres présentés. Il en ressort que l'élément le plus intéressant n'est probablement pas les 85 millions de « bonus » apportés par cette réévaluation, puisqu'il représente un événement unique. Mais puisque nous y sommes, parlons-en : il serait tout de même intéressant de savoir si d'autres réévaluations vont intervenir, quand, et quelle pourrait être leur ampleur. Nous avons déjà reçu des éléments de réponse en Commission financière, mais c'est quand même une question intéressante.

Ce qui est très déroutant est d'ailleurs que ces réévaluations font passer les indicateurs financiers de la page 25, de « catastrophique » à « très, très favorable », par exemple pour le degré d'autofinancement entre le budget et les comptes. Cela relativise quand même l'intérêt de ces indicateurs.

Autre surprise, le dernier indicateur sur le poids des intérêts passifs suit la direction inverse : il est présenté comme bon dans le budget et très mauvais dans les comptes, ce qui est quand même un peu surprenant, alors que ces comptes sont bénéficiaires.

Bref, ce genre d'injection d'argent virtuel dans les comptes de notre commune apporte passablement de brouillard, voire de confusion. Cette façon de procéder est-elle vraiment imposée par le système MCH2 ? Y aurait-il une manière d'y échapper, de faire autrement ou, au moins, de l'annoncer, de l'anticiper quelque peu ?

L'élément le plus intéressant de ce bouclement n'est probablement pas non plus le fait que les investissements n'aient été que d'environ 45 % des investissements prévus, même si, avec 41 millions bruts, ce chiffre est en hausse par rapport aux années précédentes et qu'il s'approche des investissements prévus dans le cadre de REMO. Relevons que ce relativement faible taux d'investissement permet de freiner le poids croissant de la dette qui pèsera sur les exercices futurs.

Non, l'élément le plus intéressant est que le résultat d'exploitation a été moins déficitaire que prévu : 48 millions effectifs au lieu de 72 inscrits au budget. Ainsi, le résultat opérationnel aurait tourné entre 16 et 22 millions de déficit sans cette situation exceptionnelle, soit nettement mieux que les 48,5 millions envisagés au budget.

Deux raisons apparaissent clairement pour expliquer cette amélioration. La première est certainement les efforts du Conseil communal et de l'administration pour améliorer l'efficacité, limiter les dépenses et trouver de nouvelles ressources. Il convient ici de saluer ces efforts et de remercier chacune et chacun pour le travail accompli dans ce sens : Mesdames, Messieurs, la communauté des contribuables vous félicite et vous remercie.

La deuxième raison est sans doute liée au fait que le budget de l'année 2022 a été construit principalement par l'addition des budgets et comptes des communes à la fusion, puisque ce budget a été élaboré alors que les comptes de l'exercice 2021 n'étaient pas encore disponibles. On remarque d'ailleurs que les comptes 2022 sont beaucoup plus proches des comptes 2021 que du budget 2022. En d'autres termes, il semble que le budget 2022 était un peu trop pessimiste, n'ayant pas encore beaucoup de repères pour l'ajuster sans avoir les chiffres de 2021.

Au passage, nous relevons que les charges de personnel ont légèrement baissé entre 2021 et 2022, ce qui semble presque surprenant en référence à l'échelon annuel et considérant que l'effectif global semble être resté stable. Une explication à ce sujet serait quand même assez intéressante. En particulier, on relève que le graphique de la page 14 – qui donne l'état des EPT dans la commune – serait intéressant pour chaque dicastère. En effet, il s'agit de chiffres globaux, mais on ne sait pas quels sont les chiffres, y compris leur évolution, pour chacun des dicastères.

On peut donc se réjouir de la situation 2022. Néanmoins, malgré le bénéfice apparent, les liquidités ont diminué de 3 millions de francs, la dette a augmenté de 30 millions et il subsiste un déficit structurel annuel de l'ordre de 20 millions de francs qu'il conviendra de résorber. Vu ainsi, nous pouvons nous poser la question – et d'ailleurs la poser au Conseil communal – « Avons-nous gagné quelques années par rapport à la progression envisagée dans REMO pour augmenter notre autofinancement ? » Si oui, tant mieux, mais la situation reste tendue pour le futur. En effet, des investissements importants sont prévus et les taux pour les emprunts sont à la hausse.

Nous nous réjouissons donc d'entendre, dans le cadre de la Commission financière, les résultats de l'analyse détaillée mise en œuvre dans le cadre de REMO. Nous espérons en voir les premiers effets dans le prochain budget et plus concrètement encore dans les suivants.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal et les services pour les réponses satisfaisantes aux questions posées en sous-commissions et en Commission financière. Nous saluons les efforts entrepris pour les réformes en cours, lesquelles, rappelons-le n'ont pas pour but essentiel de faire des économies, mais bien d'augmenter l'efficacité grâce à une

modernisation des procédures et des outils administratifs, ainsi qu'à augmenter les ressources de la commune. Le groupe vert/libéral acceptera donc à l'unanimité les comptes et l'arrêté correspondant.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je crois que tout a été dit, je n'ai pas besoin de résumer à nouveau ce qui a déjà été extrêmement bien résumé par les rapporteurs des différents groupes.

Je retiens un certain nombre de mots-clés qui font plaisir au Conseil communal, notamment la question de la *transparence* et de la *lisibilité*. Nous avons vraiment été attentifs. Nous constatons aussi que, d'une année à l'autre, il y a toujours des éléments extraordinaires. Nous avons donc été attentifs à revoir quelque peu la façon dont le rapport était présenté : je vous prie de vous référer surtout aux pages 2 et 3, volume I, du rapport des comptes, avec l'arrivée d'indicateurs-clés autres que les indicateurs MCH2 sur les valeurs principales pour la commune. En page 3 se trouvent les fameux comptes d'exploitation simplifiés, que nous allons garder précieusement au cours des prochaines années. Ce sont ces éléments qui permettront de faire les comparaisons principales – entre autres sur les questions de charges d'exploitation – et de voir où se trouvent les grandes variations. Voilà pour ce qui est de la transparence et de la lisibilité.

La *transversalité* : je pense que c'est un élément-clé dans le pilotage par le Conseil communal de l'ensemble des services. Nous avons intégré cet élément dans le Livre de la fusion et dans le programme de législation. Nous souhaitons cette transversalité. Elle apporte beaucoup. Pour répondre aux craintes, je ne crois pas qu'elle amène des tensions entre les services. Je pense qu'elle apporte des compréhensions nouvelles des problématiques des uns et des autres, pour justement éviter des incompréhensions et des tensions.

Concernant certaines remarques ou questions qui n'ont pas été posées par avance, j'ai peut-être eu de la peine à les noter et je ne sais pas vraiment à quel moment vous voulez que j'y réponde. Je vais donc peut-être répondre aux deux questions principales.

La baisse des charges de personnel est liée à la bonne maîtrise des effectifs, avec moins 2,3 EPT par rapport au budget. Elle est liée au fait que l'écart statistique est probablement plus élevé qu'il avait été budgété, car nous avons eu beaucoup de mutations au sein du personnel, avec un délai moyen d'environ trois mois pour remplacer les gens. Les gens qui

partent à la retraite sont souvent remplacés par des gens plus jeunes, donc avec un barème salarial moins élevé.

D'autre part – comme cela figure dans les explications qui se trouvent dans le document et qui ont été données en Commission financière – nous avons eu la baisse du taux de cotisation de la CPCN. Cette baisse a entraîné environ 1,5 million de charges en moins par rapport à ce qui avait été budgété. Je rappelle que la décision de la CPCN a été prise au mois de décembre, après que nous ayons bouclé le budget. S'il y a d'autres questions, je propose que nous les traitions lors de la discussion de détail.

Je me joins surtout aux remerciements qui ont été exprimés : les collaboratrices et collaborateurs de la Ville ont fait un travail impressionnant depuis la création de cette nouvelle commune, avec des charges de travail intenses, beaucoup de défis à relever, mais beaucoup de dynamisme et de bonne volonté pour aller plus vite, plus loin, et pour s'améliorer.

La parole n'étant plus demandée dans le cadre de la discussion générale, le président, **M. Christophe Schwarb**, demande si **l'entrée en matière** est combattue. Cela n'étant pas le cas, il la déclare dès lors **acceptée à l'unanimité**.

Avant de passer à l'examen de détail, le président annonce une **pause de 20 minutes** durant laquelle une collation sera servie.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

Présidence

Chancellerie

Mme Julie Courcier Delafontaine questionne :

- Depuis trois ans, la Ville rémunère, sans obligation aucune – nous le rappelons ici : il s'agit d'un choix du Conseil communal – un expert externe pour la représenter au Conseil d'administration de Vadec.

Depuis trois ans, le groupe socialiste pose, au budget et aux comptes, la question des modalités de rémunération de cet expert. Il nous a été répondu que cette information serait donnée en sous-commission, ce qui n'a pas été le cas, d'ailleurs pas plus en commission.

En conséquence, nous réitérons notre question en plénum : le Conseil communal peut-il nous indiquer comment est calculée cette rémunération, quel montant cela représente depuis trois ans et pour combien de séances.

Le Conseil communal ayant été averti, à maintes reprises, que cette question serait posée aujourd'hui, nous espérons vivement que, cette fois, il pourra nous en donner réponse ici, en détail, puisque désormais – à partir de 2023 – Vadec prendra à sa charge la rémunération de son Conseil d'administration.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- J'ai une question qui est peut-être légèrement anecdotique, mais tout de même... Cela concerne un poste intitulé « Subventions aux organisations privées à but non lucratif » : en page 47, sous rubrique 36360.00, on nous annonce une charge de CHF 112'000.-. Cette somme est détaillée dans le rapport de la Commission financière, où l'on nous dit que CHF 92'000.- sont attribués au CIES, CHF 10'000.- au Showband les Armourins et, entre autres, CHF 2'000.- à l'Association des anciens d'Expo02.

On peut imaginer que 2022, c'est 10 ans après l'Expo, et je suppose que c'est une subvention unique. Cependant, même si c'est anecdotique, à l'heure où l'on gratte partout et où l'on cherche à optimiser les dépenses, cela nous intéresserait d'obtenir une petite précision sur ces CHF 2'000.- et de savoir ce qu'est cette Association des anciens d'Expo02.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Je n'ai pas répondu à cette question en sous-commission financière, car cette année, en tout cas, elle n'a pas été posée...

Mme Julie Courcier Delafontaine confirme que la question a bien été posée en sous-commission, mais que la présidente n'a pas pu y répondre.

M. Mauro Moruzzi précise qu'il n'était pas présent à cette sous-commission et reprend :

- Cette fois, je suis capable de vous répondre. Il y a eu de longues discussions, au terme desquelles l'assemblée générale de Vadec a finalement décidé, au mois de mars de cette année, de modifier les statuts de la société pour permettre la rétribution des administrateurs et des membres du Bureau, dont le président, jusqu'ici rétribué par la Ville.

Et malgré la réticence de certains actionnaires, des arguments qui se sont imposés en faveur du changement, c'était que, d'une part, toutes les entreprises similaires rétribuent les membres du Conseil d'administration,

ce qui, d'autre part, est nécessaire pour des raisons de transparence des coûts effectifs, en particulier vis-à-vis de la COMCO.

Enfin, cela rétablit une certaine égalité entre actionnaires, puisque certains bénéficiaient gratuitement du travail financé par d'autres.

La rétribution prévue pour la présidence, dans les nouveaux statuts, correspond pratiquement au montant versé par la Ville jusqu'ici, et il est dans la partie basse de la fourchette pour ce type de fonction. Pour mémoire, les rétributions perçues par les conseillers communaux au titre d'administrateurs de sociétés où ils représentent la Ville sont, elles, intégralement perçues par la Ville.

Dans le dossier qui a été soumis au Conseil d'administration à ce sujet, pour répondre à ce que cela représente en termes de charge de travail, ce ne sont pas moins de 42 séances qui ont été recensées en 2021 pour la présidence, entre l'assemblée générale, les conseils d'administration, les Bureaux du Conseil d'administration, les séances avec la direction, les séances avec les actionnaires ou les clients, et avec les différents partenaires. C'était la dernière année de référence. Ce décompte ne prend pas en compte le temps de préparation pour ces séances.

L'année 2022 a été encore plus chargée, avec 54 séances, à cause de la présentation – que vous avez eue d'ailleurs, en tout cas dans ma commission – de l'avant-projet Vadec Evolution. Cela a eu un caractère un peu exceptionnel, qui se répétera fin 2023 ou début 2024, avec la présentation du projet définitif de la nouvelle usine. Au-delà, la charge de travail du président durant la réalisation de la nouvelle usine dépendra de la structure de gouvernance du projet.

La rétribution approximative se situait autour de CHF 25'000.- et, ainsi, à partir de cette année 2023, il n'y aura plus ce montant à la charge de la Ville.

Pour la réponse à la deuxième question posée au chapitre Chancellerie, le président, M. Christophe Schwarb, donne la parole à **Mme Nicole Baur**, présidente du Conseil communal, qui déclare :

- Effectivement, lors de la Commission financière nous n'avions pas pu répondre à la question portant sur ces CHF 2'000.- qui figuraient dans les comptes pour Expo02. En fait, il s'agit d'un versement ponctuel et unique, attribué sur décision du Conseil communal au titre de contribution aux frais d'organisation d'une journée de discussion et de réflexion à Bienne, le 14 mai 2022, sur le thème « Exposition nationale : autoréflexion sur l'avenir de la Suisse ».

La Ville de Neuchâtel y était représentée par le responsable du Dicastère de la culture. Les autres participants étaient des représentants des

5 projets actuels de nouvelle exposition nationale, une délégation des Chambres fédérales, des gouvernements cantonaux, ainsi que des organes politiques et partenaires d'Expo02.

Développement durable, mobilité, infrastructures et énergie

Secrétariat général

Mme Béatrice Nys interroge :

- Il s'agit plutôt d'une question générale concernant la mobilité. En avril de cette année, les CFF nous annonçaient une augmentation moyenne des tarifs de 4,2 % pour décembre 2023. Quelques semaines plus tard, TransN leur emboîtait le pas, en annonçant, à son tour, une augmentation de 4,2 %.

Pour notre groupe, c'est évidemment un bien mauvais signal que d'augmenter les prix des transports publics, alors que la crise climatique devrait pousser un maximum de personnes à se passer de leur voiture ou autre moyen individuel de déplacement à moteur.

La suppression, par les CFF, des cartes journalières « Commune » est également une très mauvaise nouvelle : elle va sans doute pousser nombre de personnes à reprendre leur voiture pour des activités au-delà des frontières de notre canton, qu'elles pouvaient joyeusement faire en train.

Notre groupe aimerait savoir si les subventions accordées aux habitants de la ville sur l'abonnement de bus ou sur l'abonnement général seront augmentées dans les mêmes proportions, ou si les utilisateurs des transports publics devront payer de leur poche tout ou partie de ces augmentations. Quel sera alors l'impact de cette augmentation sur les finances de la commune ?

La hausse risque de péjorer encore un peu plus la situation financière de certains habitants, ainsi que des communes qui soutiennent leurs administrés avec des subventions pour leurs abonnements de transports publics.

Nous aimerions donc savoir quelle a été la marge de manœuvre ou de pouvoir de décision du Conseil d'administration de TransN lorsque cette hausse a été décidée. Rappelons que trois conseillers communaux des grandes communes du canton y siègent.

Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie

M. Marc-Olivier Sauvain intervient :

- Ma question a trait à l'éclairage public. Je salue l'effort qui a été consenti pour diminuer les coûts liés à l'éclairage dans notre commune. J'ai deux questions, la première étant de savoir si le fait d'éteindre notre éclairage public à une certaine heure a eu un impact ou causé des problèmes au niveau sécuritaire. Y a-t-il eu plus d'accidents, plus de vols, d'agressions ou de sentiment d'insécurité de la part de nos citoyens ?

Deuxième question : selon Viteos, la sobriété des illuminations de Noël n'a eu qu'un effet négligeable sur les comptes de la Ville, mais a eu un effet maximal sur nos concitoyen-ne-s, avec des commerçant-e-s qui ont fait leur pire chiffre d'affaires depuis 15 ans. Je voulais savoir si nous pouvions leur donner une lueur d'espoir – c'est le cas de le dire – pour le Noël qui approche.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Les augmentations de tarifs – avec 4,3 % d'augmentation pour la zone Onde Verte – sont effectivement une mauvaise nouvelle, nous ne pouvons qu'abonder en ce sens. En principe, selon l'arrêté qui a été adopté par votre Autorité, ce ne sont pas des montants qui sont alloués, mais des proportions par rapport aux prix. C'est-à-dire que le montant de la subvention sera en principe adapté en fonction de l'augmentation.

Il y a quand même un ou deux petits bémols, mais ce ne sont pas des mauvaises nouvelles, je le dis tout de suite. Le plan climat cantonal, qui a été adopté au début de cette année, prévoit aussi la mise en place d'un soutien à l'achat d'un abonnement de transports publics pour les jeunes : c'est la mesure R9 du plan climat, pour ceux qui le connaissent. Le tarif actuel Onde Verte propose l'abonnement Jeune 25 % moins cher que l'abonnement Adulte et, dès l'horaire 2024, la subvention cantonale ajoutera 5 % à cette réduction.

Pour le moment, ce que je vais vous dire reste encore un peu approximatif, car il faudra voir comment les choses vont être mises en place. Toutefois, cela signifie que si l'on considère les 5 % de soutien et les 4,3 % d'augmentation, on devrait s'y retrouver, pour les abonnements Jeune, en tout cas. Il ne devrait pas y avoir de conséquences financières pour la Ville, puisque le différentiel serait pris en compte dans le cadre de la subvention cantonale.

La seule « augmentation » qui peut être prévisible, c'est celle qui concerne la subvention en faveur des abonnements Adulte. Mais nous ne pouvons pas donner de chiffre actuellement, car nous constatons que le niveau des

abonnements n'est pas revenu à la même hauteur que ce que nous connaissions avant le Covid. Avec l'augmentation du télétravail, entre autres, des gens ont renoncé à s'acheter un abonnement. Ainsi, s'ils n'ont pas d'abonnement, ils n'ont pas la subvention. C'est donc quelque chose que nous allons suivre. En tout cas, l'incidence ne devrait pas être trop dramatique pour les comptes de la commune, et elle devrait être essentiellement couverte, soit par la subvention cantonale, soit par la subvention communale.

Concernant les cartes journalières, je vais aller exactement à contresens de ce que vous dites : c'est une excellente nouvelle que les CFF aient supprimé la carte journalière. En effet, l'organisation de cette carte journalière était très problématique pour la commune, qui devait acheter des contingents de ces cartes, qu'elle n'arrivait pas nécessairement toujours à revendre. C'était donc une bonne affaire pour les CFF, mais pas toujours une très bonne affaire pour la commune.

Or, un nouveau système va entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024, où il n'y aura plus cet effet-là. La commune va pouvoir continuer de vendre des cartes, mais elle le fera presque comme un *intermédiaire* des compagnies de transports publics. Elle touchera même une petite rétribution pour chaque carte vendue, et il n'y aura pas d'inventures possibles.

Le système sera donc bien meilleur : les bénéficiaires ne verront aucune différence, ils pourront continuer d'obtenir des cartes journalières, et la commune aura un système simplifié avec un peu moins de risques financiers. Même si l'on ne parle pas de montants très considérables, c'est quand même une amélioration. C'est le Service de la population et des quartiers qui s'occupera de cette vente. Il le fait déjà aujourd'hui dans tous les guichets, aux quatre coins de notre commune.

La dernière question qui a été posée concernant cette augmentation était de savoir quelle était la marge de manœuvre ou de pouvoir de décision au sein du Conseil d'administration de TransN. Là aussi, la réponse est très simple : il n'y en a aucune, puisque les augmentations de tarifs sont décidées au niveau de la communauté tarifaire Onde Verte, qui se base elle-même sur les décisions qui sont prises par l'Alliance SwissPass. C'est-à-dire qu'il y a une cascade, et on doit simplement répercuter les augmentations.

Je précise – ou corrige – un tout petit point : ce ne sont pas les trois villes qui sont représentées au sein du Conseil d'administration, mais les communes en général. Les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont effectivement représentées, mais une troisième personne, qui vient généralement d'une plus petite commune, représente l'ensemble des autres communes actionnaires.

Voilà pour ce qui concernait TransN. J'en viens maintenant aux questions liées à l'éclairage public, dont l'une a été formulée de manière un tout petit peu différente de ce que j'avais reçu. Il y avait donc une question qui concernait la sécurité et une autre qui portait sur l'éclairage de Noël.

Pour ce qui est de la sécurité, nous n'avons reçu aucun retour négatif de la part de qui que ce soit et, en particulier, aucun de la police neuchâteloise. Comme nous vous l'avions expliqué au moment où le rapport avait été débattu avec votre Autorité, nous avons travaillé de concert avec la police cantonale pour déterminer quelles étaient les zones sensibles où il fallait maintenir un éclairage.

Apparemment, cela s'est très bien passé. Il y a peut-être eu, au tout début, lors de la mise en place, quelques personnes qui ont été un peu déstabilisées, qui ont posé des questions. Néanmoins, elles ont pu, je crois, être très largement rassurées.

Aujourd'hui, ce que nous constatons, c'est que la plupart des remarques que nous recevons sont plutôt des demandes de diminution ou d'extinction complémentaires, car le quartier d'à côté en bénéficie déjà, ce qui n'est pas juste. C'est plutôt cette tonalité. Nous ne pouvons jamais préjuger de l'avenir, mais, pour le moment, en tout cas, je crois que le Conseil communal peut affirmer que les choses se passent plutôt très bien.

Concernant les illuminations de Noël, il faut faire un tout petit pas en arrière et quand même rappeler dans quel contexte et à quel moment les décisions ont été prises, car ce n'est pas totalement anodin.

Dans le cadre de la crise énergétique, la Commune de Neuchâtel n'a pas décidé de supprimer les éclairages de Noël en 2022, contrairement à de nombreuses autres communes du canton, et notamment les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

En revanche, nous avons opté pour une certaine sobriété, conformément à la recommandation qui émanait du Canton, qui nous le demandait. Si les autres villes ont complètement éteint, c'était aussi sur la base de cette recommandation, avec très peu de temps – puisque nous étions déjà en automne – et très peu de moyens à disposition pour une mise en œuvre telle que nous avons pu la préparer à l'époque. Ceci dans un contexte de crise qu'il est, aujourd'hui, un peu facile de passer sous silence, à la sortie d'un hiver qui a finalement été nettement plus clément que ce que l'on pouvait craindre à l'automne dernier.

Malgré une tonalité plutôt positive dans la communication des bilans tirés par les autorités fédérales et cantonales en ce qui concerne les mesures d'économies de l'hiver dernier, les résultats effectifs – il faut être honnête – pour les mesures volontaires qui ont été recommandées par les autorités sont restées très en deçà des objectifs qui avaient été fixés,

notamment par la Confédération. En effet, nous avons - 14 % pour la consommation de gaz, résultat qui est essentiellement dû à un hiver qui était beaucoup plus clément. Dieu merci, mais c'est la réalité. Pour l'électricité, c'est un peu pareil : - 4 %, et nous étions très loin des 10 % qui étaient demandés dans le cadre de mesures volontaires.

Alors, que va-t-il se passer l'hiver prochain, puisque c'est finalement cela qui nous intéresse ? Il est vrai que la consommation électrique des décorations de Noël est plutôt faible. Son incidence, par rapport au résultat global, n'est donc pas très grande. Nous verrons cet automne, en fonction de l'évolution de la crise énergétique, la manière de rendre les décorations de Noël un peu plus pétillantes – ou un peu plus attrayantes, en tout cas – tout en respectant une retenue énergétique, malheureusement indispensable dans le contexte actuel.

Les derniers événements – en Ukraine, notamment – ne laissent malheureusement pas entrevoir de perspectives beaucoup plus encourageantes dans ce domaine pour l'hiver prochain, et il est assez probable que les prix de l'électricité resteront très élevés ces prochains mois.

Les prix sont une chose, la disponibilité en est une autre. Mais le seul avantage que nous pouvons *peut-être* espérer de prix élevés, c'est que cela incitera probablement un peu plus aux économies que les recommandations faites par les autorités. J'espère avoir répondu ainsi à la question.

Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines

M. Jean-Luc Richard interroge :

- J'ai deux questions : la première concerne les Domaines, la seconde, le délégué à l'environnement.

La réévaluation financière, à fin 2022, des terrains du patrimoine financier relevant de l'Office des domaines, a débouché sur une plus-value nette d'environ 43 millions de francs. Si cela constitue, à l'évidence, une bonne nouvelle, force est de constater que cette plus-value globale masque une perte de plus de 12 millions sur certains terrains. Cela ne manque pas de nous interpeller dans un contexte global de croissance de la valeur des terrains et de l'immobilier. Comment expliquer une telle perte de valeur de certains terrains ? Combien et quels types de terrains sont-ils concernés ?

Je pose directement ma deuxième question, en lien avec la pollution des sols : le rapport mentionne quatre types d'actions qui vont se poursuivre ces prochaines années, en collaboration avec le Service cantonal de l'environnement. Aucune d'entre elles ne concerne les deux vastes

anciennes décharges sur les hauts de la commune : je mentionne ici Plaines-Roches et Tête-Plumée.

Ces deux sites ont le statut de « site pollué déjà investigué nécessitant une surveillance ». Toujours selon CANEPO, cette surveillance est en cours depuis 2017. Nos questions :

- En quoi cette surveillance consiste-t-elle ?
- Qui l'effectue ?
- Qui la finance et pour quel montant, si c'est la commune ?
- Quels sont les résultats de cette surveillance et avec quelles conséquences éventuelles pour la santé de la population ?

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Je reviens un petit peu en arrière avec une question relative au chauffage à distance. Comme cela est mentionné plusieurs fois dans le rapport de la COFI et dans les comptes, nous aurions aimé savoir où en est Viteos dans le développement de sa stratégie en matière de chauffage à distance.

M. Camille Gonseth intervient :

- Je profite de la question de ma préopinante sur le chauffage à distance pour rebondir sur cette question. En lien avec l'Office des forêts, on nous annonce effectivement un développement significatif du chauffage à distance. Néanmoins, s'agissant de l'exploitation des forêts, le rapport d'activités montre que nous sommes en moyenne déjà proches du niveau optimal d'exploitation de nos forêts communales.

Ainsi, davantage de prélèvements nous éloigneraient de cet optimum. La question est donc la suivante : le développement du chauffage à distance se fera-t-il avec un recours accru au bois de nos forêts ? Cas échéant, comment est-il prévu d'allier ce développement avec la gestion durable de notre patrimoine forestier ?

Deuxième question sur les forêts : nous avons été heureux d'apprendre que le prix d'achat du bois-énergie a été revalorisé et reflète ainsi mieux sa valeur économique et ses coûts de production. Toutefois, nous aimerions savoir à combien se monte le nouveau prix de la chaleur produite avec du bois en comparaison de celui ayant eu cours ces dernières années.

Enfin, s'agissant toujours de l'Office des forêts, nous notons que les comptes 2022 de l'office présentent le paradoxe que les recettes baissent et les charges nettes augmentent en comparaison de 2021, alors que le prix du bois s'est apprécié de manière significative. Paradoxe en

apparence seulement, car cette péjoration s'explique par une baisse de volume de bois exploité pour tenir compte de l'impact négatif sur la forêt, de la sécheresse et des températures élevées de 2022.

Cela m'amène à une dernière question sur l'Office des forêts : le Conseil communal réfléchit-il à une manière complémentaire de présenter les comptes de l'office qui soit plus en adéquation avec la logique de la gestion forestière, par exemple en présentant les résultats financiers de l'exploitation forestière sur plusieurs années ?

Enfin, j'aimerais terminer avec une question sur l'Office des domaines. Effectivement, la réévaluation financière a surtout eu comme impact d'adapter à la hausse les prix des terrains du patrimoine financier. La constitution de cette plus-value est-elle liée au même changement de méthode que pour les bâtiments, à savoir le passage d'une valeur locative à une valeur de marché ? Cas échéant, le différentiel d'estimation a-t-il été encore plus marqué pour les terrains qu'il ne l'a été pour les bâtiments ?

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Merci pour toutes les questions, cela risque de prendre un tout petit moment...

On commence par la question des Domaines, et je parle sous le contrôle de mes collègues, notamment de mon collègue en charge des finances, pour essayer de vous expliquer tout cela. J'ai quelques pages d'explications, mais je vais essayer d'être un peu bref.

Il y a eu deux questions, une de VertsPopSol et une du PLR. Ce sont deux angles qui se complètent, et je vais quand même répondre avec chacune des deux logiques. Je commence par la question du groupe VertsPopSol.

Il n'y a pas eu de perte réalisée sur les terrains. Cela pourrait se produire en cas de ventes en dessous de la valeur au bilan et/ou en cas d'exmatriculations, c'est-à-dire du passage du domaine public communal de biens-fonds valorisés au bilan. Le passage du domaine privé au domaine public engendrerait la mise à zéro de la valeur au bilan. Ce que nous avons actuellement sont vraiment des jeux d'écriture.

Deux types de charges financières ont impacté cette année les comptes, en lien avec la réévaluation au 31 décembre 2022. Il y a d'abord eu la réévaluation des terrains au patrimoine financier qui sont des moins-values : cela concerne soit les terrains, soit les DDP, soit les bâtiments. On totalise environ 15-16 millions de moins-value pour ces objets-là.

Il y a ensuite le phénomène inverse, qui concerne les mêmes catégories, et qui sont des plus-values, lesquelles sont nettement plus importantes : on parle de presque 40 millions de plus-value pour les terrains, de

15 millions pour les DDP et – c'est moins significatif – de CHF 170'000.- environ pour les bâtiments.

Ainsi, si nous faisons le bilan au net, nous avons une amélioration théorique des comptes de près de 40 millions, qui a été enregistrée.

Je vous donne quelques précisions concernant la réévaluation du patrimoine financier – essentiellement des terrains et des terrains en nature de DDP – pour l'Office des domaines. Il y a très peu de bâtiments. Il n'y a pas eu de changement de méthode dans la manière de calculer entre 2017 et 2022. En 2022, la réévaluation est effectivement fondée sur des valeurs au mètre carré qui sont plus proches de la réalité du marché qu'elles ne l'étaient auparavant. Ces valeurs n'ont jamais été estimées sur la base de valeurs locatives.

Pour les terrains en nature de DDP, ce sont les rentes superficielles qui sont capitalisées pour obtenir la valeur que l'on peut inscrire au bilan.

Mais désormais, des zones différentes ont été déterminées, lesquelles correspondent plus à la réalité du marché : c'était la nouveauté et cela répond à la question de savoir quels types de terrains ou de DDP ont pris de la valeur et lesquels en ont perdu. Il y a donc une zone « Littoral » – qui comprend Neuchâtel, Corcelles-Cormondèche et Peseux – à laquelle a été attribuée une certaine valeur plus élevée au mètre carré que pour la zone 2, qui est celle de Valangin et Chaumont. Ceci est assez logique, puisque l'on se réfère aux valeurs du marché.

La réévaluation qui concerne les bâtiments – même s'il y en a peu, il y en a quand même quelques-uns – est basée sur l'expertise de Wüest Partner, et l'on ne peut pas faire de comparaison entre l'une des méthodes et l'autre. C'est vraiment totalement différent.

En conclusion, la réévaluation du patrimoine financier aux domaines – terrains, terrains en DDP, bâtiments – n'a pas adapté à la hausse les prix des terrains du patrimoine financier : ce sont les prix de référence de base, au mètre carré, qui ont évolué en fonction des droits à bâtir.

J'espère avoir été assez clair. Le Conseil communal, sur proposition du Service des finances, a procédé à cette réévaluation à travers l'arrêté pris au printemps dernier, qui fixe le détail des différentes valeurs. Si vous êtes intéressés à voir ce qui a évolué, cet arrêté se trouve sur notre site internet et peut être consulté. Vous me permettrez de vous dispenser de la lecture de quatre articles avec une dizaine de tarifs différents. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport aux domaines et à ces réévaluations.

Concernant la deuxième question relative à l'environnement et, en particulier, aux décharges, il s'agissait de savoir quel était le suivi des deux anciennes grandes décharges du haut de la ville, qui assure le monitoring et qui paie. Le suivi de ces deux décharges consiste en une surveillance

analytique de quelques points d'eau en aval de la ville. La difficulté est que les deux décharges en question reposent sur des calcaires très drainants. Une étude est en cours auprès du SENE – le Service cantonal de l'environnement – pour préciser ces points.

Comme toutes les questions qui sont en lien avec les décharges, c'est un travail en collaboration étroite avec le SENE. Le financement des charges liées aux décharges d'ordures ménagères est assumé par le Canton. Pour les autres sites pollués, c'est le responsable par comportement – c'est-à-dire celui qui était à l'origine des dépôts polluants – et à défaut, si on ne le retrouve pas, la charge est assumée par l'Etat.

Actuellement, la Ville, avec l'appui de l'Etat, mène des investigations sur d'autres sites de la commune, notamment à La Coudre et à Corcelles. La répartition des charges sera déterminée précisément sur la base des résultats de ces investigations, qui doivent permettre de déterminer l'origine des dépôts.

Il y a ensuite toutes les questions liées au chauffage à distance, à Viteos et aux forêts. Je dois dire que je suis un peu embêté : je dois vous répondre – et je le ferai volontiers – mais je dois déjà vous révéler un certain nombre de choses que vous allez apprendre de manière beaucoup plus détaillée à la rentrée, avec le rapport qui concerne la stratégie énergétique. En effet, la question des chauffages à distance – et de la collaboration avec Viteos dans ce domaine – est un des éléments centraux de cette stratégie.

C'est une priorité pour la Ville, comme pour Viteos, et elle a connu une accélération certaine ces dernières années – et j'ai presque envie de dire ces *derniers mois* – en lien avec les crises énergétique et climatique.

Un plan d'ensemble du déploiement du réseau CAD sur la commune – et c'est un travail véritablement colossal – sera finalisé à la fin du mois de juin, donc dans les jours qui viennent. Ce document intégrera également la planification cadre des travaux à mener ces 15 à 20 prochaines années. Vous l'aurez compris, le développement du CAD constitue un pan essentiel de la stratégie énergétique qui sera présentée au Conseil général au deuxième semestre 2023.

Mais je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'il ne s'agit pas d'une mince affaire que de mettre sur pied une telle stratégie de développement sur une durée aussi longue, dans un délai aussi court : de très nombreux paramètres doivent être pris en compte, par exemple quant aux tracés, aux dimensionnements – pour les besoins de chaleur, mais aussi de rafraîchissement, il s'agit aussi de froid – il faut mener des préenquêtes, notamment auprès des propriétaires d'immeubles, pour déterminer leur intérêt, avec des questionnaires à envoyer, etc.

Des investissements massifs – de l'ordre de plusieurs dizaines, voire de centaines de millions de francs – doivent être planifiés, par Viteos en particulier, de même que doit être prévue la coordination avec les infrastructures situées sous le domaine public – pour éviter d'ouvrir en l'espace de quelques semaines ou quelques mois deux fois le même endroit – ou avec les opportunités spécifiques liées à des développements de quartiers ou d'entreprises, comme, par exemple, aux Gouttes d'Or, à Tivoli, à Beauregard, etc.

Il s'agit aussi de déterminer la localisation de la production de chaleur ou de froid par une énergie durable et locale, à l'interaction avec le réseau de gaz actuel, puisque, en principe, l'idée est de basculer du réseau de gaz vers un réseau de chauffage à distance. L'ensemble de ces analyses a été mené durant ces derniers mois et sera affiné au fur et à mesure des travaux.

Les sources de chaleur – et j'en viens à la réponse implicite, voire tout à fait explicite, aux questions posées – seront essentiellement assurées par la valorisation de l'eau du lac, via des pompes à chaleur.

Outre le site de production de la STEP – qui est déjà connu, puisqu'il est en cours de réalisation et avait déjà été présenté en 2018 – qui valorisera à la fois la chaleur de l'eau traitée rejetée dans le lac et celle qui est prélevée dans le lac – pour absorber des calories via une pompe à chaleur – d'autres pompes à chaleur de même envergure seront développées au bord du lac et intégrées dans plusieurs sites spécifiques, sous terre. Elles ne seront donc pas visibles. La très importante quantité d'électricité nécessaire à la production thermique sera produite par un déploiement photovoltaïque local, afin de garantir une alimentation en énergie qui soit vraiment renouvelable. D'autres sources complémentaires de chaleur de moindre importance – typiquement les centrales à bois – pourraient voir le jour, surtout du côté nord de la commune, donc plus près de la forêt.

Les détails de ce très important dispositif vous seront donc livrés au second semestre de cette année, mais les travaux d'extension au niveau des réseaux existants sont déjà en cours. Vous pouvez le constater, les exemples les plus récents, outre celui de la STEP, concernent l'est des faubourgs du Lac et de l'Hôpital, la rue de la Maladière ou encore la rue de Gibraltar.

Concernant la forêt, et le recours au bois-énergie – c'était la question posée – quelques projets concernant les CAD au bois sont à l'étude. Mais vous aurez compris que ce sera quelque chose de totalement marginal par rapport à l'entier du dispositif mis en place : on parle d'une deuxième chaudière à bois pour le Mail, des réseaux à Peseux et Corcelles-Cormondrèche, qui existent déjà en partie.

Actuellement, la presque totalité du bois-énergie exploitable dans les forêts propriété de la Ville est déjà valorisée. Effectivement, le potentiel de nos propres forêts est très faible, et si l'on devait trop développer cette activité, il faudrait que l'on importe du bois, ce qui, en principe, n'est pas la politique que nous souhaitons mettre en place.

Le Canton de Neuchâtel est en train de réaliser une étude du potentiel encore disponible de bois-énergie, sachant que d'autres communes que la nôtre sont de grandes productrices forestières. Elles sont proches et pourraient quand même nous servir de sources d'énergie si c'était nécessaire.

A titre d'exemple, l'année dernière, 52 % du bois exploité dans les forêts de la Ville ont été valorisés en scierie – donc comme bois-industrie – et 48 % l'ont été sous forme de bois-énergie. C'est un pourcentage relativement important, mais c'est lié à ce que l'on appelle le *phénomène de chablis*, c'est-à-dire des prélèvements obligatoires lors d'années de sécheresse ou de tempête. Il est alors nécessaire de prélever plus de bois que ce qui est habituellement prélevé.

La part de bois-énergie préparé sous forme de bûches est de 13 %, soit environ 700 m³. Le volume total ne peut pas être augmenté de manière significative sans compromettre la gestion durable des forêts, sachant que le principe est que l'on n'utilise jamais plus de bois que ce qui est produit chaque année. On ne prélève donc pas plus pour garder une quantité constante.

La question du prix du bois-énergie a également été posée. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le prix du bois vendu au chauffage à distance du Mail est passé de 5,9 ct. à 6,2 ct. le kWh. C'est l'augmentation qui a eu lieu.

La dernière question concernait la présentation des comptes. Jusqu'à maintenant, ce n'était simplement pas possible, étant donné que certaines forêts avaient encore une gestion indépendante jusqu'à il y a deux ans. Ce n'est donc que depuis un ou deux ans que nous avons des chiffres. Je pense qu'à terme – si j'ai bien compris le sens de la question posée – il sera beaucoup plus facile de pouvoir faire un suivi de l'évolution des charges et des rentrées de l'Office des forêts. C'est vrai un peu pour tous, mais ce sera vrai pour cet office en particulier.

J'ai ainsi l'impression d'avoir fait le tour, mais vous me contredirez si ce n'est pas le cas.

Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti

Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme

Mme Aline Chapuis intervient :

- Lors du budget 2023, notre groupe questionnait déjà le bien-fondé de la subvention de CHF 50'000.- accordée au Junior College. Nous avons appris avec satisfaction, par le rapport de sous-commission, qu'une analyse circonstanciée sera réalisée. Nous espérons qu'elle nous renseignera sur le nombre d'étudiants et d'enseignants et, surtout, sur les réelles retombées économiques et touristiques pour notre commune.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer quel est le délai fixé pour cette analyse ? Il conviendrait de nous en faire part par le biais de la Commission DTETPB, ou directement au Conseil général, avant le budget 2024. Sans cette analyse, il va de soi que notre groupe aura du mal à se prononcer en faveur d'un maintien de cette subvention.

J'ai une autre question concernant le tourisme. Notre groupe se réjouit que notre commune compte quelques petites perles de nature situées à tout au plus 15 minutes à pied de la gare. Le Vallon de l'Ermitage n'est pas qu'un bol de culture, comme le prônent les affiches, mais aussi – et surtout – un bol d'air et de nature pour les habitants et les touristes. Ce n'est pas nouveau : cet endroit a toujours attiré du public en soirée, notamment du côté de la Roche de l'Ermitage.

Nous constatons toutefois une augmentation du nombre de voitures, et surtout de vans, qui stationnent justement sur ce parking le temps d'un week-end, voire parfois d'une période plus longue. Ce site n'est, *a priori*, pas prévu pour y passer la nuit. Il ne comporte d'ailleurs pas de toilettes à cet effet.

Ainsi, le Conseil communal peut-il nous indiquer si, parallèlement aux campagnes de promotion réalisées pour le Vallon, une réflexion est menée à ce sujet ?

Mme Julie Courcier Delafontaine questionne :

- En l'absence d'un rapport attendu, et dans un contexte où le Conseil communal veut étudier chaque dépense et limiter la prise en charge des tâches relevant du Canton, comment analyse-t-il la pertinence d'un poste de délégué à la domiciliation, au vu du doublon que celui-ci représente en regard du délégué cantonal ? Cela d'autant plus que ce poste n'avait pas été jugé opportun – du moins nous a-t-on dit – lors des travaux relatifs à

la convention de fusion. Quelle plus-value, au moins équivalente aux charges, estime-t-il percevoir ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- C'est moi qui vais répondre à la question concernant le Vallon de l'Ermitage, puisqu'une grande partie des problématiques sont liées à la sécurité.

Les remarques reçues relatives à des problèmes au Vallon de l'Ermitage concernent en grande partie des problèmes de circulation, car les automobilistes ne respectent pas l'interdiction de circuler pour la descente et ne respectent pas les vitesses en km/h. Il y a également des problèmes de parage et, dans une moindre mesure, de déchets sauvages, soit du littering.

Les constatations faites par le Service de la sécurité publique, qui fait appliquer les lois et règlements en vigueur sont claires : à savoir, la signalisation verticale à cet endroit est constituée uniquement d'un panneau « parking », selon l'art. 48 OSR, qui autorise le parage, sans autre plaque complémentaire ou autre interdiction de stationnement ou de circulation. Partant, les véhicules sont autorisés à parquer, et pour n'importe quelle durée. Ce parc est également destiné – selon l'indicateur touristique à fond brun – au Centre Dürrenmatt.

Néanmoins, il existe, dans le règlement de police du 17 janvier 2000, l'art. 24, al. 1, qui dit ceci : « Les habitations mobiles qui stationnent plus d'une nuit sur le territoire communal doivent, dès la deuxième nuit, se rendre aux endroits prévus par le Conseil communal ». Le Vallon de l'Ermitage ne figure pas dans la liste des endroits que nous avons étendus en période de Covid pour favoriser ce genre de tourisme.

L'esprit de cet article vise donc bien les véhicules habitables et dans lesquels les gens dorment régulièrement. Ceci est toute la complexité de cet article, car il nécessite de constater les faits, d'identifier l'auteur de l'infraction pour lui signifier qu'il sera dénoncé par le biais d'une dénonciation simplifiée et transmise au Service de la justice.

La problématique se corse quand le véhicule est immatriculé à l'étranger. En effet, il n'y a aucune solution pour l'identifier si ce n'est de faire des contrôles réguliers et d'avoir la chance de pouvoir interpeller son conducteur.

Au vu des faits précités, il serait envisageable et envisagé, parmi diverses mesures, de prévoir une durée maximale de parage, voire une

délimitation précise au sol, si nous devons accepter ce genre de véhicules. Mais ceci nécessiterait de faire des travaux.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Merci, cher collègue, d'avoir répondu pour les questions sécuritaires. Deux questions ont été posées, l'une concernant le Junior College, avec les délais de réponse. Vous avez bien raison, cela a été dit dans le rapport de la sous-commission. D'ailleurs, un premier partage de l'information a été fait avec la commission du dicastère. Il a également été décidé, avec la sous-commission financière, que nous allions remonter d'abord une note d'information sous forme d'un petit rapport à la commission du dicastère. Ceci sera fait après l'été de cette année. C'est la Commission du DTETPB qui décidera de soumettre ou non ce rapport à votre plénum, cas échéant si c'est elle-même qui traitera de la question. Ceci évidemment pour vous permettre d'avoir les informations avant le débat sur le budget suivant.

Concernant l'Office de l'économie et de la domiciliation, un ministre socialiste en charge des finances cantonales de l'époque disait : « Année après année, pour avoir un Etat fort, il faut des finances saines ». Cela passe évidemment – vous me voyez venir – par une attractivité renforcée de notre territoire, une démographie positive et des revenus fiscaux consolidés.

C'est bien dans cette optique qu'un Office de l'économie et de la domiciliation a été envisagé, puis mis en place dans le cadre du processus de la fusion. Le développement de l'attractivité et de la prospérité de notre commune reste aujourd'hui une priorité du Conseil communal, que j'espère partagée par bon nombre d'entre vous.

Néanmoins, je vous confirme qu'une réflexion sur la structure de l'Office de l'économie et de la domiciliation est en cours. Dans ce cadre, la politique du centre-ville et des commerces est confirmée comme le cœur de l'activité de la Ville de Neuchâtel en matière de soutien au développement économique de proximité.

En ce sens – vous l'avez certainement vu dans les journaux ou dans le N+ – le poste de délégué au centre-ville et aux commerces est actuellement au concours, sachant qu'il avait été attribué par mandat jusqu'à présent dans le cadre de cette réflexion.

Vous avez aussi été informés que deux nouveaux chefs de service ont été nommés – l'un à la tête de la gérance et du logement, l'autre à la tête du développement du territoire – qui nous poussent également à repenser la répartition des missions au sein du dicastère. En effet, les liens entre

politique immobilière et domiciliation sont étroits, de même que ceux entre politique de développement du territoire et développement économique.

La Commission du DTETPB et la sous-commission financière compétente sont informées régulièrement des réflexions en cours concernant l'organisation du dicastère et continueront évidemment de l'être à futur. Mais nous vous avons entendus.

Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et RH

Service de la protection et de la sécurité

M. Philipp Niedermann questionne :

- J'ai une question qui concerne la Brigade sanitaire, en page 110. Cette unité affiche un grand écart entre le budget et les comptes 2022. Bien qu'il soit réjouissant que les comptes soient 39 % en dessous du budget, nous aimerions néanmoins avoir une explication plus détaillée sur cet écart. Quels sont les principaux éléments qui expliquent ce décalage ?

Mme Aline Chapuis intervient :

- Nous nous permettons de rebondir sur un point évoqué dans le rapport de sous-commission. En effet, en page 37, il est question des chaufferettes utilisées sur les terrasses et de leur légalité. C'est visiblement la réglementation cantonale qui s'applique ici. Néanmoins, nous serions intéressés à savoir qui réalise les contrôles – si contrôles il y a – à quelle fréquence et dans quelle mesure cette réglementation est respectée.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je vous demande une attention accrue : je vais tenter de vous expliquer le financement du service d'ambulance, pour finalement arriver à l'explication des différences. Je vais essayer de le faire de façon légèrement simplifiée, et nous pourrons peut-être reprendre cette thématique avec encore plus de détails dans le cadre de la sous-commission, s'il devait y avoir des questions.

Pour essayer de faire simple : la loi donne des standards minimums à respecter dans les temps d'intervention. Pour tel type d'intervention, nous devons être sur place en 15 minutes, en moins de temps pour d'autres interventions, etc.

En fonction de ces standards de temps d'intervention, les ambulances ont été réparties à travers quatre régions du canton – Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz, Val-de-Travers – avec encore quelques petites adaptations pour permettre des systèmes de roclades : par exemple, chez nous, sur le Littoral, quand le service est surchargé et que toutes les ambulances sont en intervention, c'est Val-de-Ruz qui peut assurer une suppléance, voire une ambulance des Montagnes neuchâteloises qui peut descendre.

Toutefois, nous n'avons pas le même nombre d'ambulances selon les régions, avec 90'000 habitants pour la région Littoral et 15'000 à 16'000 habitants pour Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Cela fait que nous avons un nombre d'ambulances par habitant qui peut être très différent d'une région à l'autre. Voilà pour l'organisation.

Concernant les coûts, le Canton a défini un *price cap*, c'est-à-dire un montant maximal que doit coûter une ambulance. Je précise que ce n'est pas le Canton qui les paie, mais il a défini un coût maximal de 1,8 million par ambulance. Chaque ambulance ne peut donc pas coûter plus de 1,8 million, et elle se finance par les recettes de ses interventions.

Vous comprendrez que les recettes des interventions varient, non seulement d'une année à l'autre, mais également en fonction de la taille de la région et du nombre d'ambulances qu'il est possible d'avoir. Ainsi, des régions peuvent avoir un coût par ambulance et par habitant beaucoup plus élevé que d'autres. C'est la base.

Ensuite, chaque partie du coût des ambulances qui n'est pas couverte par les recettes est mutualisée sur l'ensemble du canton, divisée en coût par habitant et facturée à chacune des communes. C'est le deuxième étage de la fusée.

Troisième étage de la fusée : la loi cantonale impose que l'excédent de charges des services d'ambulance neuchâtelois soit mutualisé. Cela veut dire, pour la Ville de Neuchâtel, par exemple, que, chaque année, nous versons une part de nos recettes pour compenser le fait que certaines régions coûtent plus cher par habitant que pour nous, vu que l'ensemble des coûts doit être mutualisé. En gros, c'est 1,5 million.

Une fois que je vous ai donné cette information, l'explication des différences est relativement simple. En 2021, nous avons 4'867 interventions dans la zone Littoral, gérée par notre Brigade sanitaire. En 2022, nous avons eu 5'715 interventions, plus d'autres interventions supplémentaires dans les autres régions, ce qui fait que nous avons eu environ CHF 600'000.- de recettes supplémentaires au niveau de la Ville de Neuchâtel.

En même temps, comme les autres régions ont également eu des recettes supplémentaires, la part de la mutualisation que nous avons versée à chacune des régions a baissé de CHF 400'000.-.

CHF 600'000.- + CHF 400'000.- : vous avez déjà une explication pour 1 million sur les CHF 1'300'000.- de différence. Le reste est une série d'économies qui sont expliquées en détail dans les commentaires aux comptes. J'espère ainsi avoir été relativement clair et pédagogique.

Concernant les chaufferettes des terrasses, c'est effectivement le SENE – le Service de l'énergie et de l'environnement – qui est compétent pour tout ce qui touche aux types de combustible. Nous avons une loi cantonale, qui dit : « Dans notre canton – *mais comme dans beaucoup d'autres, par exemple le Valais* – les chauffages à énergie renouvelable, pellets ou bois, ou les chauffages qui récupèrent des rejets de chaleur sont autorisés sur les terrasses. »

S'agissant de la protection incendie, c'est l'Office de la prévention de la Ville de Neuchâtel qui est compétent pour contrôler le respect des directives concernant l'incendie, le fonctionnement et la protection des utilisateurs des terrasses. Toute demande de chauffage sur les terrasses doit donc être soumise à l'Office de la prévention, qui détermine si le chauffage est effectivement conforme.

Toutes les terrasses sont contrôlées. Pour cette année, l'ensemble des terrasses ont été contrôlées en janvier 2023, et toutes étaient en ordre en termes de chauffage et de respect des normes.

Lorsqu'ils sont en ville, nos agents de sécurité publique, nos agents du domaine public ou les agents qui sont responsable de la prévention incendie sont invités à faire part de leurs observations s'il devait y avoir un constat comme quoi un nouveau chauffage avait été installé sans autorisation, ou s'il semblait qu'un chauffage n'était plus à pellets, mais au gaz.

Si, après vérification, on constate qu'il y a un problème, c'est l'Office de la prévention de la Ville qui dénonce l'utilisateur au Canton, dans le cas où le combustible n'est pas à pellets, à bois ou à captation des rejets de chaleur. Nous n'avons pas eu de problème en ce qui concerne l'hiver 2023.

Service des finances

M. Philipp Niedermann intervient :

- Ma question est un peu une question de compréhension de détail : elle se réfère aux « Prêts aux entreprises privées », numéro de compte 1445002, « Parking de la Gare SA », qui figure aux pages 241 et 248 du

volume I du rapport des comptes. Ce prêt est affiché avec un montant initial de CHF 1'055'773.- et, au 31 décembre 2021, ainsi qu'au 31 décembre 2022, avec un montant de CHF 550'000.-.

Il est aussi affiché avec une valeur d'acquisition au 31 décembre 2021 de CHF 625'000.- et un amortissement cumulé au 1^{er} janvier 2022 de CHF 75'000.-.

Comment faut-il comprendre ces chiffres un peu divergents ? Le Conseil communal peut-il nous éclaircir sur la nature et l'évolution de ce prêt ? Dans quelle mesure est-il remboursé, amorti, ou peut-être réévalué ? Et est-il rémunéré ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Ce prêt est un prêt d'actionnaire pour la construction du parking. Les deux autres actionnaires que sont l'Etat et les CFF ont également accordé un prêt.

Le montant initial du prêt était, au 01.01.2004, de CHF 1'055'722,50. C'est un prêt consenti pour une durée indéterminée, et qui est amorti usuellement à hauteur de CHF 25'000.- par an. C'est un prêt qui porte intérêts à un taux de 2 % par an. Voilà ce que je peux vous dire en détail.

Service des ressources humaines

Mme Johanna Lott Fischer intervient :

- Aux pages 164 et 165 du volume II, « Gestion », notre groupe constate que les cas de maladie de longue durée augmentent. Si la prise en charge pour le collaborateur ou la collaboratrice concerné-e, comme décrit dans le chapitre « Case Management », est bonne, nous nous posons la question quant à l'effet de l'absence pendant plusieurs mois sur les prestations du service concerné. Ceci surtout s'il s'agit d'un poste-clé ou transversal, nécessitant des connaissances très spécifiques.

A quel moment un-e collaborateur-trice-clé est-il/elle remplacé-e temporairement par quelqu'un d'autre ? Un système de suppléance est-il prévu pour de tels postes ?

M. Patrice Neuenschwander intervient :

- A la lecture des comptes 2022, nous découvrons une économie de 2,8 millions de francs sur les charges de personnel. Nous apprenons également que cette économie est due, pour 1,1 million, à une réduction des cotisations de l'employeur Ville de Neuchâtel à Prévoyance.ne.

Si je suis bien renseigné, cette baisse de cotisations, intervenue le 1^{er} janvier 2022, est la seconde consécutive décidée par le Conseil d'administration de la Caisse de retraite de la fonction publique neuchâteloise, dans laquelle la Ville est représentée par le directeur des ressources humaines.

L'économie, pour la Ville de Neuchâtel, est donc plus que substantielle. Et pourtant : ce même Conseil d'administration a renoncé, au début de cette année, à indexer les rentes des pensionnés de la fonction publique, comme le règlement de la caisse le permet en cas de finances saines.

Ce refus d'adapter les rentes au renchérissement induit, pour nos aînés, une perte de pouvoir d'achat d'environ 3 %, ce qui, croyez-moi, fait mal à certains. Et ce n'est pas la treizième rente mensuelle servie en 2022 qui compensera, à moyen et long termes, la réduction des rentes due à l'inflation.

Ma question est la suivante : quand et comment le Conseil communal entend-il agir pour que les rentes soient indexées, afin de garantir aux anciens serveurs de la fonction publique communale une retraite qui ne s'érode pas chaque année ?

Mme Patricia Sörensen interroge :

- Dans les rapports de dicastères, nous trouvons quelques considérations sur le personnel, lequel semble globalement satisfait de son emploi, de son travail, mais guère plus de renseignements quant à la récente fusion.

Ma question : le Conseil communal envisage-t-il un rapport concernant le personnel – son degré de satisfaction dans la nouvelle commune fusionnée – en nous donnant également le point de vue de son employeur ? Ceci, si possible, avant la fin de la législature.

En raison des recours, le travail de mise en place de la fusion a dû se faire quelque peu dans l'urgence, et il serait intéressant de savoir ce qui a été fait et bien fait, ce qui a été fait et moins bien réussi, dans les différentes démarches pour l'attribution des postes de travail, ainsi que ce qui en a découlé dans les années qui ont suivi.

Cette fusion est certainement une première étape de ce qui pourrait devenir une grande commune du Littoral. Il serait donc pertinent de mettre en évidence les bonnes démarches à répéter et les possibles lacunes ou maladresses à éviter lors des prochaines étapes.

Mme Stéphanie Gérard Mattsson questionne :

- Où se situe le taux de sinistralité de la Ville par rapport à d'autres institutions publiques ou privées ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je commence par la question relative à la CPCN – ex-Prévoyance.ne – en vous disant tout d'abord que le Conseil d'administration de la CPCN est composé paritairement de 9 membres représentant les employeurs – dont je fais partie – et de 9 autres membres représentant les employés. Ce sont principalement des délégués des syndicats, dont un employé de la Ville de Neuchâtel.

Les membres du conseil visent, en priorité, la sécurité de la caisse sur le long terme, afin de garantir les rentes. La CPCN œuvre, depuis plusieurs années, à construire pour l'avenir, entre consolidation de son assise financière et renforcement de sa sécurité.

A l'appui des excellentes performances entre 2019 et 2021, les décisions ont constamment privilégié la prudence, et concentré les efforts sur la dotation de la réserve de fluctuation de valeurs, la consolidation structurelle et une discipline stricte des coûts.

Cumulés, les renforcements conjoncturels et structurels ont représenté plus de 1,5 milliard, destinés à protéger la caisse contre la volatilité de ses placements et la baisse attendue des rendements. Par ses décisions, le Conseil d'administration a provisionné davantage pour garantir les rentes sans générer de dépenses, veillant à surtout minimiser et circonscrire les charges futures.

Ainsi, si les rendements, à l'avenir, devaient être plus modestes – je précise que cela a déjà été le cas en 2021 et en 2022, puisque les bourses ont plongé et les rendements ont été négatifs pour pratiquement toutes les catégories d'actifs, que ce soit obligations ou actions – toutes les mesures que le Conseil d'administration a prises visent à ce que la CPCN soit préparée pour faire face à ce genre de bouleversements.

Aboutissement de ces consolidations et du renforcement de la sécurité, les efforts auront permis au Conseil d'administration de proposer, dès 2022, un allègement des cotisations de 3 points de pourcentage, et d'optimiser les prestations.

Le conseil n'a pas indexé les rentes des retraités en 2023, car il a tenu compte du fait que les pensionnés actuels bénéficient de conditions de retraite plus favorables à celles attendues à futur. Les nouveaux retraités disposent également de conditions préférentielles au sens de la comparaison avec les assurés actifs, grâce aux mesures d'accompagnement et aux intérêts crédités ces dernières années, sensiblement supérieurs aux projections.

Je rappelle que, dans le cadre de la recapitalisation de la caisse, les rentiers ont été traités différemment des actifs et ont plutôt été favorisés par rapport aux actifs.

Ainsi, en 4 ans, un taux moyen de 2,7 % a été crédité sur les avoirs de vieillesse des assurés, ce qui est largement supérieur aux attentes lors du passage à la primauté des cotisations, puisque l'on tablait sur une moyenne de 1,5 %.

Et puis vous nous l'avez rappelé, mais nous le rappelons également : les rentiers de la caisse ont reçu le versement extraordinaire d'une rente mensuelle supplémentaire au début 2022.

Il est difficile de faire de la prospective, mais en fonction de l'évolution des réserves – surtout – de la situation de la caisse et de l'évolution de l'inflation, la discussion sera reprise lors du bouclage de l'année 2023, pour savoir ce que nous ferons en 2024.

Il faut savoir que la réserve de fluctuation de valeurs, qui se monte à 900 millions à la CPCN, vise à compenser les éventuelles baisses de rendement des placements. En effet, le rendement des placements a une importance assez grande dans la capacité à offrir des rentes à futur : c'est ce que l'on appelle le troisième cotisant, le premier étant l'employé et le deuxième l'employeur. Ce troisième cotisant est extrêmement important.

Pour vous donner l'impact d'une crise telle que celle de 2021 ou de 2022 : en quelques mois, la réserve est passée de 900 millions à pratiquement zéro, et elle remonte un petit peu. Si je ne me trompe pas, la réserve, qui devait être de 900 millions au mois de mars, est d'environ 300 millions aujourd'hui. Il y a donc 600 millions qui ont disparu en quelques mois avec la baisse des rendements des obligations et des actions. La bourse est en train de remonter un petit peu, donc la réserve va se reconstituer. Voilà pour la question des rentes et des rentiers.

Concernant un éventuel rapport RH sur la fusion, j'aurais tendance à dire qu'il n'avait pas été prévu dans le cadre de la fusion, mais étant donné qu'il a déjà été demandé plusieurs fois, nous allons en faire un. Toutefois, ce ne sera probablement pas avant le début de la prochaine législature, pour des questions de temps, et aussi pour avoir quatre années entières avant de tirer des conclusions, sachant que nous avons beaucoup de mutations en cours d'année.

En attendant, et en résumé, nous pouvons dire que, globalement, la reprise du personnel des communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin s'est bien passée. Chacun a pu être entendu sur ses souhaits et être intégré, dans la mesure du possible, dans la fonction ou dans le secteur de son choix. Bien évidemment, personne n'est resté sur le carreau. Les rémunérations et conditions acquises par chacun-e ont été

garanties dans la nouvelle commune fusionnée. Statuts, règlements ou directives ont également été revus et – comme cela a été dit lors du débat d'entrée en matière – des améliorations sont notables dans les conditions de travail.

Ce qui reste perfectible, mais qui n'est pas qu'en lien avec la fusion, c'est l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs. Cela fera probablement l'objet des prochains rapports à venir au Conseil général. Le SRH prévoit de mener une étude en ce sens, avec le projet de mettre en place une stratégie d'accueil, afin de mieux préparer le personnel à son arrivée dans l'administration, faciliter son intégration au sein des différents services de l'administration communale et, surtout, le garder – surtout les personnes compétentes – le plus longtemps possible.

Concernant la sinistralité, notre taux de sinistralité global 2022 est stable par rapport à 2021. Je vous rappelle que nous avons déjà donné des chiffres pour 2021. Les cas accidents et maladies professionnels sont en diminution, c'est la partie non professionnelle, que nous ne maîtrisons pas – ou peu – qui a augmenté. Par contre, les rapports de nos assureurs montrent que la Ville se situe dans la moyenne de la branche. Pour aller dans le détail : la sinistralité 2022 est de 6,42 %, et elle était de 6,49 % en 2021.

Les accidents professionnels ont baissé de 0,45 à 0,28 %. Les maladies non professionnelles ont augmenté de 4,59 à 5,12 %, et les maladies professionnelles ont baissé de 0,79 à 0,32 %. J'ai encore beaucoup d'autres catégories, mais ce sont de petits chiffres. A titre de comparaison, nous avons questionné nos collègues des grandes villes ou grandes communes du canton : les grandes entités publiques du canton ont des taux de sinistralité entre 3,8 et 7,29 %.

Famille, formation, santé et sports

Service des sports

M. Jules Aubert intervient :

- Ma question porte sur la Cité-Joie. En 2014, un rapport était déposé par le Conseil communal pour vendre ce bien-fonds, et était représenté en 2015. Une commission ad hoc était ensuite constituée pour parler de ce projet et il me semble qu'elle n'avait pas abouti à grand-chose. En 2018, le rapport d'information concernant la politique des sports nous faisait état des dernières restaurations de la Cité-Joie, et les dernières grandes dépenses dataient de l'an 2000.

En 2021, Alexandre Brodard questionnait sur l'investissement de CHF 120'000.- concernant un élément incendie et, cette année, nous trouvons aux comptes une dépense de CHF 80'000.- – ou, en tout cas, un cap de dépenses de CHF 80'000.- – qui est justifiée par l'achat d'une machine à laver le linge.

Néanmoins, on lit quand même dans le rapport de gestion, en page 196 : « Principales activités et réalisations : Les projets suivants ont notamment été réalisés dans cet office : (...) - Nouveau système de détection incendie à Cité-Joie (...) ». Or, celui-ci n'est pas mentionné aux comptes, en tout cas pas de manière visible.

Ma question est donc : que se passe-t-il avec la Cité-Joie et quel est l'avenir pour cette bâtisse ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Cité-Joie est un long serpent de mer, que je connais bien, puisque c'est moi qui avais présidé la commission ad hoc qui avait été créée en 2015, pour s'occuper de cet objet.

Nous sommes en pleine réflexion sur l'avenir de cette maison à Haute-Nendaz. Malgré tous les efforts entrepris ces dernières années pour sensibiliser les écoles à l'existence de cette offre – et, encore une fois, je sais de quoi je parle – force est de constater que les élèves de notre commune n'y vont pratiquement plus, pour des raisons qui ne me sont pas toujours très claires. Mais enfin, il faut dire que ce complexe ne répond plus à la stratégie de la commune en matière de sport.

De plus, ce bâtiment nécessitera de gros investissements de rénovation prochainement – vous en avez cité quelques-uns, mais il y en a un gros qui nous attend – et nous sommes en train de remettre à jour la valeur de cet objet dans la perspective d'une vente éventuelle.

Une note est remontée, pas plus tard que la semaine dernière, au Conseil communal – c'est dire à quel point c'est d'actualité – et nous ne manquerons pas, évidemment, d'informer la Commission financière, le moment venu, de ce que nous aurons trouvé et de ce que nous allons décider.

M. Jules Aubert demande :

- Cela signifie-t-il que ce nouveau système de détection incendie a été financé, ou se trouve-t-il encore dans le pipeline ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- J'avoue que je ne sais pas. Je ne peux pas vous répondre, désolée. Si vous le souhaitez, je vous répondrai ultérieurement.

Service de la santé

M. Benoît Zumsteg intervient :

- Cela fait plusieurs années maintenant que le sujet de l'orthophonie n'est plus discuté aux comptes et au budget. Cette prestation continue toujours de coûter entre CHF 300'000.- et CHF 500'000.- à notre commune.

Si la représentante du groupe socialiste en a parlé dans la partie générale du débat, nous voyons bien que cela redevient un sujet d'actualité. Peut-être que, pour certains, cela coûte trop cher et que, pour d'autres, le service n'est pas assez performant. On sait bien qu'une multitude d'orthophonistes dans notre commune exercent en privé, et elles arrivent sûrement à vivre de leur travail.

Ne serait-il pas le moment – avec notre nouveau règlement communal sur les finances et notre projet REMO – de faire en sorte que cette prestation ne coûte plus à la Ville ?

Le Conseil communal a bien trouvé des solutions en fermant le centre bucco-dentaire en 2017 et le service médical des écoles en août 2018, sans péjorer – je ne l'espère pas, en tout cas – la santé de nos jeunes et des élèves.

Le Conseil communal peut-il nous donner sa vision pour le futur de ce centre ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Non, cette prestation ne sera pas questionnée. D'abord, elle est autofinancée à plus de 75 %, et nous travaillons encore à améliorer ce résultat. La très large majorité des dossiers en cours – 95 % – sont des prestations reconnues et financées par le Canton.

Ensuite, l'existence du centre permet un accès à bas seuil de toute la population, y compris la plus défavorisée, ce que ne permettent pas les privés. Ces prestations sont, dans une société moderne, un complément indispensable à l'éducation scolaire. Je vous rappelle les nombreuses recherches qui démontrent qu'une prise en charge précoce des enfants est bien plus efficace que toutes les mesures que l'on pourrait prendre pour des individus devenus adultes. Et je ne vous ferai pas l'injure de vous

expliquer ici, dans ce parlement, l'importance du langage dans une société aussi sophistiquée que la nôtre.

Alors non : l'orthophonie ne fait pas partie des prestations qui sont questionnées dans le cadre de REMO. Le Conseil communal estime que ce serait faire fausse route. Au contraire, nous cherchons à resserrer toujours davantage les liens entre l'école et le centre. A chaque rentrée scolaire, le centre est présent pour se présenter aux parents des petits de 4 ans, qui commencent l'école. Nous allons également travailler avec l'orthophonie lorsque nous aurons mis sur pied le projet MAÉ.

Culture, intégration et cohésion sociale

Musée d'art et d'histoire

M. Benoît Zumsteg intervient :

- Selon le rapport n° 20-023, qui avait été adopté par les anciennes autorités de la Ville de Neuchâtel, concernant la création d'un Pôle muséal de conservation, les anciens baux d'espaces de stockage doivent, à ce jour – selon le rapport de l'époque – avoir été résiliés pour les différentes échéances contractuelles.

Je vous rappelle que, dans le but de diminuer l'impact de la nouvelle location que nous devons payer pour Tivoli – de CHF 391'140.- par an – tous les anciens baux, pour un montant de CHF 313'260.-, doivent être résiliés aux dates d'échéance indiquées dans cette fameuse et très détaillée annexe 2 du rapport n° 20-023.

Ma question au Conseil communal : tous les baux ont-ils aujourd'hui été résiliés ? Et par curiosité : quand allons-nous commencer effectivement le paiement des locations à Tivoli ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Bien sûr, nous allons résilier tous les baux, mais en synchronisant ces résiliations avec le plan de libération possible et de déménagement des collections. En effet, il est clair que nous ne pouvons pas les résilier tous à la même date et tout amener en même temps.

Un plan échelonné est donc prévu, et nous le suivons. Par chance, il y a des délais de résiliation qui sont des délais très courts, de 3 mois en 3 mois, ce qui nous permet d'ajuster, le plus finement possible, les dates de résiliation à l'entrée dans le Pôle muséal.

Pour vous dire la vérité, nous avons quand même un petit souci : la planification initiale prévoyait que nous devions, en principe, pouvoir

entrer les premières collections déjà cet automne, mais nous avons un peu de retard. En effet, une opposition à un permis de construire, qui fait actuellement l'objet d'une procédure, retarde la planification. Nous sommes en train de tout recalculer pour chaque bail, en fonction de chaque musée, et du plan qui prévoit quel sera le premier à déménager, puisqu'il faut emballer et tout mettre en place. Nous en avons parlé en sous-commission financière.

L'objectif reste bien sûr celui que nous avons proposé et qui a été décidé par le Conseil général : tous les baux seront résiliés dès que nous pourrons inscrire tous les déménagements dans le nouveau Pôle muséal.

Voilà ce que je peux répondre à ce stade. Etant donné que l'ajustement se fait pratiquement de semaine en semaine, nous pourrons certainement, au moment du budget, vous en dire beaucoup plus de l'état exact des résiliations déjà effectuées et de la planification de ce qui va suivre.

Service de l'action sociale et de l'intégration professionnelle

Mme Nicole Galland intervient :

- Je vais aborder une question qui a déjà été évoquée précédemment, mais il n'empêche que notre groupe est interpellé par le nombre élevé de personnes qui n'ont pas recours à l'aide sociale, alors qu'elles y auraient droit.

Nous savons que ce phénomène – que vous qualifiez, à juste titre, *d'inquiétant* – vous est parfaitement connu, notamment dans ses principales causes. Et il n'est bien sûr pas propre au canton ni à la ville de Neuchâtel. Malheureusement, aucune étude neuchâteloise ne semble actuellement à même de documenter ce problème.

Ma première question : pouvez-vous nous dire s'il y a une intention de vouloir ou pouvoir mieux analyser la situation au niveau de la ville ? Ou peut-être même du canton, je ne sais pas si c'est intégré.

Par ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, on discute, au Conseil des Etats, d'une initiative parlementaire pointant le cas des détenteurs de permis C, qui pourraient être expulsés au motif de percevoir de l'aide sociale. Ceci fait suite à un durcissement récent de la loi fédérale sur les étrangers, tout en sachant que les cantons peuvent avoir une marge d'appréciation sur l'application de cette loi. Il nous est dit que ce sujet est thématiquement au niveau cantonal par le chef du dicastère.

Ma deuxième question : pouvez-vous nous dire si la Ville de Neuchâtel peut valablement transmettre ses préoccupations par rapport aux graves conséquences que peut entraîner une application trop stricte de cette loi pour ce volet de l'aide sociale ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Vous avez raison, Madame la conseillère générale, de souligner la grande préoccupation sociale que représente le non-recours à des prestations auxquelles des personnes ont droit, ou à des services auxquels elles pourraient prétendre.

Il existe quelques études en Europe qui donnent des chiffres assez hallucinants de presque 26 à 28 % de population qui ne recourt pas aux prestations auxquelles elle aurait droit.

En Suisse, nous avons peu d'études sur le sujet, mais il en existe quand même quelques-unes : à Bâle-Ville, par exemple, s'agissant du non-recours aux prestations complémentaires, une étude aboutit à un chiffre de 29 %. C'est élevé, et cela correspond aux études dont on dispose au niveau européen.

Certaines organisations, comme Pro Senectute ou Caritas, font aussi des évaluations, mais nous n'en avons pas pour le canton de Neuchâtel. Nous sommes intervenus auprès du Canton, via la Conférence des autorités de l'Action sociale – qui réunit le Canton et tous les responsables politiques des communes – pour thématiser ce point et demander à ce qu'il soit étudié et documenté plus précisément à l'échelle du canton. Déjà à l'échelle cantonale, c'est un peu court, mais à l'échelle d'une ville, nous n'avons pas les données qui soient les plus pertinentes. Tant qu'à faire une étude de qualité, autant la faire au niveau cantonal. De plus, cela intéresse l'ensemble du canton.

Par ailleurs, différents projets vont démarrer au niveau cantonal, notamment le suivi harmonisé différencié, qui est une tentative d'alléger toute la partie bureaucratique de la prise en charge sociale, pour des personnes dont le problème est d'avoir un défaut de gain. Plutôt que de les intégrer dans tout le circuit de l'action sociale, il s'agit de leur fournir des prestations financières : ce sont un peu les *working poor*, en tout cas les personnes qui ont besoin de moyens financiers un peu accrus pour sortir de la précarité.

Nous pensons que ce sera une tentative assez concrète – mais ce sera plus qu'une *tentative*, puisqu'il a été décidé de lancer ce suivi social harmonisé différencié – qui devrait permettre un accès un petit peu plus large à des gens qui n'aiment pas la stigmatisation de se retrouver devant un-e assistant-e social-e, et tout ce que cela représente comme perception d'une stigmatisation sociale. Ces démarches sont donc en cours.

Dans les motifs déjà identifiés – sans que cela soit absolument exhaustif – du non-recours à différentes prestations sociales, il y a d'abord la difficulté

d'accès à l'information. Il faut bien reconnaître que le système social en Suisse est très, très compliqué. Ce n'est pas si simple, et il suffit que soit donnée une fois une explication que les gens ne comprennent pas et ils laissent tomber.

Lié à cela, il y a aussi la complexité et les exigences pour s'enregistrer : cela devient de plus en plus lourd, il faut produire un tas de documents, un tas de papiers. Et précisément, les personnes qui sont le plus en situation de précarité sont celles qui relèvent leur courrier à peine une fois par semaine, qui doivent sans cesse envoyer des documents et dont on doit reprendre à chaque fois le dossier, car il n'est pas complet, etc. Tout cela est un peu lourd pour ce type de profil.

D'autre part, comme cela a déjà été mentionné, il y a quand même un certain nombre de personnes pour lesquelles c'est une honte, une stigmatisation d'aller demander quelque chose à laquelle elles auraient droit : on le voit pour les prestations complémentaires des personnes âgées, retraitées. Finalement, pour certaines personnes, c'est même une fierté de montrer que, malgré tout, après toute une vie de labeur, elles vont jusqu'au bout par elles-mêmes.

Ce qui pose un problème social, c'est qu'il y a toute une série de personnes qui retardent tellement le recours à des prestations d'aide sociale – que ce soient des prestations matérielles ou d'appui, de conseil – que leur précarité s'aggrave et qu'il devient beaucoup plus difficile d'intervenir à ce moment-là. Tous les professionnels trouvent que l'on devrait intervenir plus précocement.

Concernant les populations qui n'ont pas la nationalité suisse, il est vrai que le durcissement de la législation au niveau fédéral fait que nous avons constaté toute une série de personnes étrangères qui n'avaient pas assez pour vivre. Il y a beaucoup de *working poor* parmi les populations étrangères. Ces personnes quittent l'aide sociale du jour au lendemain, préférant ne pas dépendre de l'aide sociale, car elles ont peur de ne pas obtenir le renouvellement d'une autorisation de séjour qui impacte souvent toute la famille.

Ce sont des gens qui ont passé de nombreuses années à s'intégrer, à trouver une place en Suisse, qui ont trouvé des boulots parfois dans des emplois un peu précaires, qui ont de la peine à nouer les deux bouts, et à qui l'on doit encore dire que c'est le type d'emploi qu'ils ont la possibilité d'obtenir en Suisse pour l'instant. Les formations continues jouent jusqu'à un certain point pour ces personnes, mais pas toujours.

Nous avons là effectivement une thématique sociale qui est une thématique de grande précarité. L'embellie au niveau du taux de chômage est quelque chose de positif et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

tend même un peu à diminuer, ce qui est une nouvelle plutôt très réjouissante. Néanmoins, il faut quand même bien se rendre compte que la réalité, au quotidien, d'une partie non négligeable de notre population est celle d'une précarité à laquelle on voue maintenant énormément d'attention pour qu'elle ne s'aggrave pas.

Voilà, Madame la conseillère générale, ce que je peux vous dire sur ce sujet effectivement préoccupant.

Comptes d'investissements

M. Camille Gonseth intervient :

- J'ai une question par rapport à la rénovation et la réhabilitation du jardin de l'Hôtel DuPeyrou. J'aimerais considérer, comme point de départ, l'arrêté voté par notre Autorité en 2021, qui prévoyait un crédit de CHF 540'000.- avec une dépense planifiée de CHF 70'000.- en 2021 et de CHF 200'000.- en 2022. Ceci tout en rappelant que le crédit ne couvrait pas l'éventualité d'un assainissement des murs de soutènement et qu'il n'était pas prévu de toucher de subvention.

Dans les comptes d'investissements en 2022, nous trouvons des dépenses votées de CHF 600'000.-, des dépenses d'investissements cumulées de CHF 471'594.- et des recettes de CHF 61'186.- au 31 décembre 2022, qui s'éloignent donc passablement des éléments financiers initiaux.

Nous aurions donc les questions suivantes :

- Pourquoi les dépenses votées sont-elles de CHF 600'000.- alors que notre Autorité a voté, en 2021, un crédit de CHF 540'000.- ?
- Qu'est-ce qui explique l'écart avec la planification financière initiale ?
- Les analyses annoncées dans le rapport n° 21-018 ont-elles démontré qu'il existait un besoin d'assainissement des murs de soutènement ?
- A quoi correspondent les recettes touchées en 2022 ?
- Doit-on craindre un dépassement du crédit pour mener les travaux de réhabilitation à leur terme ?

M. Benoît Zumsteg intervient :

- Cela concerne le dépassement du crédit d'investissement 40091, qui est la finalisation de l'étape II de la rénovation du Musée d'ethnographie, en page 202 du volume I, pour ceux qui veulent suivre.

Selon la page 217, le crédit peut être clôturé. Le crédit de finalisation de l'étape II de rénovation du MEN a un dépassement brut de

CHF 253'219.- – CHF 169'219.- net – ce qui correspond à un dépassement de 6,7 %.

Le Conseil communal peut-il nous dire exactement les raisons de ce dépassement ? Ce dépassement n'aurait-il pas dû faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire et peut-être d'un petit mot d'information à la Commission financière ?

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Monsieur Gonseth, je vous félicite : vous avez un œil d'aigle. Mais en même temps, vous m'obligez à chaque fois à vous vendre des scoops que je gardais pour un peu plus tard.

Cela a ainsi révélé une chose : à mon avis, nous avons mis des chiffres qui concernent 2023 parmi ceux que vous avez vus. Nous avons déjà intégré certaines dépenses et certaines rentrées, qui, à mon sens, n'auraient pas dû être indiquées pour 2022. Mais peu importe. La bonne nouvelle, c'est que tout va bien.

Je vais reprendre vos différentes questions. La première interroge sur le montant de CHF 600'000.-, alors que le Conseil général a voté un crédit de CHF 540'000.-. Comme je vous l'ai dit, c'est quelque chose qui aurait dû normalement être indiqué dans les comptes 2023 et non dans les comptes 2022 : le Conseil communal a effectivement voté une rallonge dans le cadre de sa compétence, selon l'art. 18 du règlement communal sur les finances et l'annexe de son règlement d'application. Il peut autoriser un dépassement de crédit jusqu'à concurrence de 1 ‰ des charges d'exploitation inscrites au budget de l'année en cours. CHF 330'000.- en 2021, la même chose pour 2023, à peu près.

Pourquoi y a-t-il eu un dépassement ? En fait, ce dépassement n'en est pas vraiment un, dans le sens où il y a eu des exigences complémentaires qui nous ont été demandées de la part de l'OPAN, l'Office de la protection du patrimoine. Celles-ci concernaient notamment, d'une part la réfection des murs – je reviendrai sur la question des murs de soutènement – et, d'autre part, ce qui est en cours actuellement, et qui est la toute dernière étape, c'est-à-dire la rénovation du portail monumental qui se trouve à l'entrée du jardin.

Toutefois, en même temps que l'OPAN nous a demandé ces rénovations plus approfondies que ce qui avait été imaginé dans le cadre du rapport, il nous a également aidés à trouver des subventions pour les réaliser. Celles-ci n'étaient effectivement pas mentionnées, puisqu'elles n'étaient pas prévues au moment où le rapport a été établi.

Ainsi, au final, le jeu sera un jeu à somme nulle, c'est-à-dire que le montant des subventions que nous avons obtenues – qui sont, pour l'essentiel, des subventions cantonales, mais aussi en partie fédérales – nous permettra de rester dans le tir de ce qui avait été prévu en termes de dépenses nettes par rapport à l'investissement fait par la commune.

C'est donc plutôt une bonne nouvelle, car nous aurons une qualité de travail et de rendu final, une qualité de soin apporté – notamment aux éléments qui auront été restaurés – qui n'est pas juste un coup de pinceau en plus, mais véritablement une réfection assez fondamentale.

Je parle, en particulier, de l'élément qui a été envoyé dans l'atelier d'un serrurier spécialisé, c'est-à-dire le blason qui se trouvait au-dessus du portail d'entrée, et qui s'y retrouvera de nouveau prochainement. Les autres éléments, pour l'essentiel, ont pu être traités sur place. Je dirais donc que c'est plutôt une bonne nouvelle.

Concernant l'autre question, nous avons des doutes – ou plutôt des incertitudes – concernant les murs, car, au moment où nous vous avons fait valider le projet de rapport, nous ne savions pas ce que nous allions trouver derrière le buis. En réalité, leur état général était bon, il n'y a pas eu besoin d'un assainissement en profondeur, qui aurait notamment demandé un renforcement de la structure sous la route. Par contre, il y a eu pas mal de travail au niveau du soin qui a dû être apporté pour une restauration dans les règles de l'art, avec un rendu correspondant aux techniques utilisées au moment de la conception et de la réalisation de ce mur.

En gros, il y a eu quelques petites « surprises », mais elles ont été totalement maîtrisées, et elles conduisent aujourd'hui à un rendu qui sera un peu au-delà de ce que nous avons espéré pour le montant qui sera investi par la commune pour cette réhabilitation.

Vous aurez d'ailleurs l'occasion de pouvoir le visiter très prochainement. Les travaux devraient être terminés pour le 20 juin, c'est donc imminent. Il y aura une petite inauguration avec levure de chantier un peu formelle. Par contre, un événement sera organisé à destination d'un public un peu plus large auquel vous serez, bien évidemment, aussi conviés.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- La lecture des comptes peut réserver parfois des surprises. Je vois l'auteur de la question un peu dubitatif quant aux réponses qui ont été apportées par le Conseil communal. Je vous assure que nous n'allons pas vous compter des coquecigrues, comme le disait un ancien éminent libéral Jean Cavadini, qui a siégé au Conseil d'Etat en même temps que l'autre

éminent socialiste qui a été cité par mon collègue en charge du Développement économique.

La rénovation du Musée d'ethnographie avait fait l'objet d'un crédit du Conseil général de CHF 9'600'000.-, pour deux parties : la Villa, comme on l'appelle, et la Black box. Finalement, les dépenses cumulées se sont montées à CHF 9'872'063.-, et nous avons encaissé, par toutes sortes de recherches de fonds, CHF 383'968.-. Ainsi, au final, la rénovation s'est montée à CHF 9'488'097.-, soit environ CHF 112'000.- de moins que ce qui avait été voté par le Conseil général.

Nous avons informé la Commission financière par une note conjointe des chefs du Service financier et du Service du patrimoine bâti, du 6 avril 2020, qui a été traitée par la Commission financière le 16 juin 2020. On retrouve une trace de cette note et de la discussion dans le procès-verbal de cette commission. Les choses se sont donc faites parfaitement conformément à la réglementation.

Ce qui a motivé le montant de dépenses additionnelles, c'est que nous avons trouvé de l'amiante en toiture, ce qui a donné lieu à une intervention supplémentaire. De plus, l'Office du patrimoine a souhaité que l'on corrige les interventions sur les fenêtres, ainsi qu'au niveau de certaines façades.

Avec les subventions de l'Office du patrimoine et celles reçues de toute une série de mécènes et de sponsors qui ont été sollicités – comme nous le faisons souvent dans le cadre de travaux liés au patrimoine culturel, notamment dans les musées – nous avons réussi à absorber toutes ces dépenses supplémentaires. Au final, nous nous sommes donc retrouvés avec une dépense nette inférieure.

Dans les comptes, nous n'avons effectivement que la deuxième partie du crédit qui cumule le tout – mais la Commission financière avait été informée – et c'est pour des motifs de clôture des comptes. Il y avait deux crédits distincts : le premier avait été clôturé, nous avions moins dépensé puisque nous avions encaissé plus, et là, nous dépensons un peu plus. Néanmoins, si nous lions les deux, nous nous trouvons dans une situation globale plutôt favorable par rapport aux deniers publics.

Si mon explication vous semble être des balivernes, je vous assure que tel n'est pas le cas. Il aurait sans doute été intéressant d'amener tous ces développements en sous-commission financière. Je le fais en raccourci, ici, en plénum, mais, en substance, c'est bien de cela qu'il s'agit. Tout s'est fait de façon conforme et la Commission financière avait été informée.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Christophe Schwarb**, soumet au vote l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2022, lequel est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION
DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2022

(Du 12 juin 2023)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	Fr.
Charges d'exploitation	317'196'898
Revenus d'exploitation	<u>-269'265'449</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	47'931'449
Charges financières	31'795'774
Revenus financiers	<u>-142'259'831</u>
Résultat provenant de financements (2)	-110'464'058
Résultat opérationnel (1+2)	-62'532'609
Charges extraordinaires	40'000
Revenus extraordinaires	<u>-6'207'600</u>
Résultat extraordinaire (3)	-6'167'600
Résultat total, compte de résultat (1+2+3)	<u><u>-68'700'209</u></u>

b) Les dépenses et recettes d'investissements
du patrimoine administratif sont de :

Séance du Conseil général – Lundi 12 juin 2023

Dépenses brutes	41'098'680
Recettes	<u>-7'771'818</u>
Dépenses nettes	<u><u>33'326'862</u></u>

c) Pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :

Dépenses brutes	11'502'291
Recettes	<u>-6'147'363</u>
Dépenses nettes	<u><u>5'354'928</u></u>

d) Le bilan au 31 décembre 2022

Art. 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

Art. 3

¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 12 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Christophe Schwarb

Isabelle Mellana Tschoumy

23-606

Interpellation du groupe socialiste intitulée « Un camouflet pour le défilé du 14 juin marquant la Grève féministe à Neuchâtel »

En voici le texte :

Nous apprenions avec stupéfaction le 22 mai dernier, par une information relayée sur le site de la RTS et dans ArclInfo, que la Ville de Neuchâtel refusait d'entrer en matière sur le tracé proposé par le Collectif pour la Grève féministe à l'occasion de sa manifestation du 14 juin. Traditionnellement, les (rares) manifestations à Neuchâtel empruntaient un parcours les menant de l'avenue de la Gare jusqu'au centre-ville. Une alternative bancale, proposant d'emprunter à la place la ruelle Vaucher, puis l'avenue du 1^{er}-Mars, mais seulement partiellement fermée à la circulation, tout en maintenant le trafic routier (bus et voitures) sur les couloirs d'ouest en est, a été sèchement recalée par le Collectif féministe.

Dire que nous comprenons pleinement ce refus d'entrée en matière serait un euphémisme. La situation, en effet, nous semble inadmissible, tant les raisons données pour interdire le parcours souhaité initialement nous paraissent inconvenantes, au vu de l'importance nationale et internationale de ce geste symbolique, militant et pacifique.

Car la Ville se base uniquement sur un préavis négatif de la part de TransN : l'importance de l'avenue de la Gare que plusieurs lignes de bus empruntent, et donc les inconvénients découlant de sa fermeture temporaire au trafic, mais aussi le coût que représente l'arrêt de ces lignes, seraient autant d'arguments en défaveur du parcours souhaité. La porte-parole de TransN mentionne aussi le manque de réserves financières (depuis le COVID), qui ne permettrait pas d'éponger les coûts en relation avec une interruption de trafic, ce qui induirait éventuellement un report de ces coûts à charge du Collectif. Quel non-sens, et quel mépris !

Plusieurs aspects nous laissent perplexes, voire inquiets, d'autres appellent des clarifications : tout d'abord, une interrogation générale sur le bien-fondé d'une telle décision, parfaitement asymétrique en regard des autres interruptions – festives, celles-ci – qui touchent le trafic TransN tout comme l'usage de l'avenue du 1^{er}-Mars et l'avenue de la Gare, entre autres. On pense ici au cortège de la Fête de la Jeunesse, ou encore aux trois jours de la Fête des Vendanges. Verrons-nous prochainement ces fêtes annuelles réduites à l'espace de la zone piétonne ? Evidemment non.

Dans la négociation entre le Collectif, TransN et la Ville, il apparaît vite qu'en réalité il n'y a que deux intervenants, dont un seul qui décide. Et ce n'est pas celui qu'on attend : en effet, la Ville dans sa décision prend appui uniquement sur les considérations de TransN, pour reléguer la manifestation et le défilé de la Grève féministe à l'écart, sur un parcours très étroit, peu central et pas sécurisé. C'est donc TransN qui décide, et pas l'exécutif de notre Ville.

Reléguer les manifestant-e-s loin des regards de la population c'est une façon de minimiser une cause juste et fondamentale à savoir celle de la justice et de l'égalité.

Nous nous interrogeons également sur les coûts induits par une interruption de trafic de ce type et de cette durée : on a pu lire qu'une perturbation d'environ 45 minutes pouvait engendrer des frais allant jusqu'à 30'000.-. Ces chiffres demandent une explication, tout comme une comparaison avec le coût induit par les autres manifestations mentionnées plus haut, et qui ne font l'objet d'aucune objection, ni de la Ville, ni de TransN.

Le Conseil communal avance de son côté avoir tranché en faveur du parcours le plus sûr et sécurisé, sans aucune considération financière. Nous aimerions connaître les arguments relatifs à la sécurité, notre lecture nous menant à penser l'exact contraire : il est plus dangereux de faire passer une foule dans un entonnoir, puis sur un axe qui ne sera pas totalement (mais brièvement) fermé au trafic motorisé, plutôt que sur une avenue large et momentanément sans véhicules.

In fine, nous pensons qu'une grève, une manifestation, par son essence, doit déranger, interpeller. Elle doit être visible et sonore, et ne saurait être reléguée aux ruelles et canalisée au même titre que les fans déchaînés un soir de match ! La gêne sur le trafic et les surcoûts induits par une interruption temporaire ? Nous n'aurions pas osé les invoquer, tant ces éléments nous paraissent déplacés quand on parle d'inégalité de genre et son cortège de conséquences autrement plus graves sur la moitié de l'humanité. Nous demandons dès lors au Conseil communal de revoir sa position et autoriser le parcours de la Grève féministe sur son tracé initial.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, auteure de l'interpellation, développe :

- Evidemment, notre groupe n'a pas pu rester indifférent à la publication, dans la presse, de la prise de position de la Ville sur un aspect très précis, soit le parcours autorisé de la grève et de la manifestation du collectif de la Grève féministe pour le 14 juin prochain.

Parmi les voies qui sont les nôtres, que nous pouvons utiliser, nous avons choisi l'interpellation, avec traitement prioritaire, évidemment, cela n'ayant aucun sens d'attendre plus longtemps puisque la manifestation a lieu mercredi, ce qui est très proche.

Par notre interpellation, nous voudrions juste manifester notre pleine compréhension par rapport aux demandes qui sont faites par le collectif quant au parcours de cette grève.

En effet, pour un événement de cette importance – au moins symbolique – et de cette ampleur – qui dépasse quand même largement la commune au niveau de la mobilisation de la population, puisque cela se déroule dans bon nombre d'autres cantons et communes – il nous a paru évident qu'il fallait traiter de façon différente cette demande de parcours. Peut-être de façon moins formelle que pour d'autres manifestations qui ont un retentissement différent, et lui donner la plus grande visibilité possible sur un parcours qui nous paraît plus sûr que ce qui a été autorisé jusque-là par le Conseil communal.

Il y a deux éléments dans notre interpellation, et le premier c'est qu'il ne nous paraît ni sûr ni cohérent d'imaginer une foule relativement importante canalisée sur la ruelle Vaucher – donc dans un espace extrêmement étroit, en quelque sorte un phénomène d'entonnoir – débouchant sur une avenue du Premier-Mars qui ne serait qu'à moitié fermée au trafic,

A notre avis, la question de la sécurité qui est ainsi mentionnée dans les arguments du Conseil communal ne tient pas vraiment la route dans ces conditions. On imagine ce cortège avec un grand nombre de personnes, sur une demi-voie de circulation du Premier-Mars – beaucoup d'enfants et beaucoup de poussettes, forcément – avec un service de sécurité difficile à assurer aussi pour une partie des personnes en charge de la sécurité au sein du collectif. C'est tout de même une prise de risques, et cet argument ne nous a pas paru approprié.

En second lieu, l'argument des nuisances occasionnées par l'interruption du trafic des transports publics, et des coûts induits par cette interruption, nous interpelle aussi. Il ne nous paraît pas du tout adéquat d'amener ici des éléments de nature financière. D'après ce que nous avons pu comprendre, d'après TransN, il se pourrait que des coûts ne puissent pas

être absorbés par TransN et soient répercutés sur les organisateurs-trices de la Grève féministe.

Nous demandons donc également une explication par rapport à ces chiffres. Nous avons pu lire le chiffre de CHF 30'000.- : qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce vraiment un argument que de parler ici de CHF 30'000.- pour une manifestation dont la cause dépasse largement des considérations financières ?

Nous pensons vraiment – et c'est réellement quelque chose que nous souhaitons souligner – qu'une grève, une manifestation, ne peut pas se faire en catimini : cela doit être visible et même déranger. C'est vraiment notre position.

Nous nous demandons évidemment dans quelle mesure il est encore possible de revenir sur cette décision. Comme cette interpellation et ces différentes questions d'actualité ont été déposées il y a plus d'une semaine, peut-être que quelque chose aura pu se faire entretemps. Par cette interpellation, par les questions posées au travers du texte de cette interpellation, nous demandons s'il est envisageable de revenir sur cette décision.

Mme Nicole Baur, présidente du Conseil communal, déclare :

- Je vais tenter de répondre à ces questions. Chaque manifestation ayant lieu sur le domaine public de la ville est préavisée par les services et autres acteurs concernés, par exemple Police Neuchâteloise ou TransN.

Usuellement, des discussions ont lieu entre les organisateurs et organisatrices de la manifestation et le Service de la protection et de la sécurité, afin de mettre en place les conditions dans lesquelles se déroulera la manifestation. *In fine*, c'est le Conseil communal qui décide sur la base des recommandations des services.

Ces processus nécessitent régulièrement des pesées d'intérêts entre les besoins de l'organisation et les autres usagères et usagers du domaine public. En général, la prise en compte des différents intérêts en jeu mène fréquemment à des modifications des projets initiaux soumis, en visant toujours la réussite de l'objectif fixé. Dans certains rares cas, d'ailleurs, des manifestations sont refusées après une appréciation globale.

La comparaison avec la Fête des Vendanges ne nous paraît pas pertinente. En effet, cette manifestation existe depuis 1902, elle est une tradition forte de notre ville, et la fermeture du centre-ville le dernier week-end de septembre de chaque année fait partie intégrante de notre culture. En outre, c'est un événement qui attire chaque année des centaines de milliers de personnes, ce qui – malheureusement, je dirais pour ma part – n'est pas le cas de la grève du 14 juin.

Quant à la Fête de la jeunesse, c'est aussi une tradition que la population affectionne, preuve en est lorsque l'on tente de la réduire. Mais je ne reviendrai pas sur cet épisode de l'an dernier.

Je reprends votre grief sur le fait que l'Exécutif serait aux ordres de TransN, et vous articulez le chiffre de CHF 30'000.- à comparer avec d'autres manifestations. A nouveau, la comparaison est hasardeuse : la Fête des Vendanges, par exemple, nécessite des mois d'organisation pour un événement rassemblant des centaines de milliers de personnes sur trois jours. Les objectifs de la manifestation, la coordination nécessaire et les éléments à prendre en compte sont très différents.

Concernant les perturbations de trafic relatives à une manifestation sur l'avenue de la Gare, nous pouvons comprendre que le souvenir de la grève des femmes de 2019, où plusieurs milliers de personnes – j'y étais – ont défilé sur l'avenue de la Gare, est cher à nos mémoires, et le Conseil communal peut comprendre la déception des organisatrices de la grève de 2023. Mais il faut savoir que nos services doivent faire face, depuis quelques années – surtout après le Covid – à une multitude de demandes de manifestations. Le Conseil communal s'est donc rangé à la position de ses services et de TransN, qui souhaitent limiter le plus possible l'entrave à la circulation des transports publics. Il faut savoir qu'au moins six lignes de bus passent par cette avenue et permettent l'accès à la gare.

Alors même si perturber la tranquillité est, bien entendu, l'un des objectifs d'une grève, il nous a semblé qu'une interruption sur l'avenue du Premier-Mars était plus adéquate, notamment en raison de la durée de l'interruption de trafic.

Et j'aimerais quand même souligner ici que l'avenue du Premier-Mars, ce n'est pas rien comme artère de la ville. C'est un lieu hautement symbolique, qui rappelle la Révolution de 1848 et l'avènement de la République, République qui, justement, est statufiée au bout de l'avenue.

Je n'entre pas dans la discussion sur les femmes dans l'espace public, car il y aurait beaucoup à dire, et comment la statue est vêtue... Je vous propose justement d'en discuter le 14 juin, et je reviens à votre interpellation.

Le montant articulé doit être relativisé. Après un contact avec TransN, nous vous confirmons qu'aucun coût n'a été calculé à ce stade. J'aimerais également préciser qu'après une rencontre entre les organisatrices de la Grève féministe, les services communaux et TransN, l'itinéraire alternatif ruelle Vaucher-avenue du Premier-Mars a été confirmé par les autorités communales par mail du 9 mai. Le collectif neuchâtelois pour la Grève féministe nous a assurés, par retour de mail le 16 mai, que l'avenue du Premier-Mars pouvait être une solution alternative. Après divers

échanges, une décision a été rendue le 31 mai par le Dicastère de la sécurité et confirmé par le Conseil communal le 7 juin.

Concernant la sécurité du tracé, comme déjà mentionné, les emplacements et itinéraires de manifestations font l'objet d'une pesée d'intérêts, prenant en compte la situation dans sa globalité.

Mais oui, vous avez raison : une grève, une manifestation, doit déranger, interpeller. Le Conseil communal vous suit sur cette question. Mais j'aimerais rappeler que nous accordons au collectif une immense majorité de ce qui est demandé. Le départ et la partie du cortège en zone piétonne ne sont pas modifiés, et une grande manifestation aura lieu sur la place des Halles, en plein cœur de notre cité, durant toute la journée, avec des animations, des prises de parole, de la sonorisation, etc., ainsi que sur la rue de l'Hôpital, avec des actions organisées par le syndicat UNIA, de 11h à 14h.

La manifestation aura bien lieu tout au long de la journée et à l'endroit que nous avons prévu, c'est-à-dire sur l'avenue du Premier-Mars. Il n'a jamais été dans l'intention du Conseil communal de la brider. Vous pensez bien que la féministe que je suis s'y serait opposée.

Il nous est apparu que l'itinéraire retenu ne diminuait en rien la visibilité de la manifestation. Je le répète : permettre le passage du cortège sur la plus grande avenue de la ville qui mène dans son centre historique offre une visibilité garantie, qui se conclura par une grande manifestation – je l'espère joyeuse – en zone piétonne.

Alors oui, le 14 juin, il y aura une grande manifestation en ville de Neuchâtel pour rappeler les inégalités de genre, et le Conseil communal souhaite répéter ici son plein soutien à la grève féministe. Oui, c'est important. Oui, ces revendications concernent la majorité de la population, et nous souhaitons que le message soit porté haut et fort.

C'est la raison qui a conduit la Ville à mettre à disposition des manifestantes et des manifestants sa place la plus fréquentée, la place des Halles, de 9h à minuit, son centre commerçant, rue de l'Hôpital, pour les animations, ainsi qu'une de ses principales artères, l'avenue du Premier-Mars, pour son cortège. Il y a peu de manifestations qui ont un tel espace.

Vous me direz que la cause le vaut bien et je ne pourrai qu'être d'accord avec vous. Non seulement à titre personnel, mais également en ma qualité de présidente de l'Exécutif de notre chère commune, qui, comme vous ne l'ignorez pas, s'est toujours illustrée par une forte sensibilité à la cause féministe.

Séance du Conseil général – Lundi 12 juin 2023

En réponse au président, M. Christophe Schwarb, s'enquérant du degré de satisfaction de l'interpellatrice quant à la réponse du Conseil communal, **Mme Isabelle Mellana Tschoumy** déclare :

- Je remercie Madame la conseillère communale de sa réponse. Je crois qu'il ne s'agira pas de polémiquer plus avant. Vous avez donné des éléments certes intéressants, mais je reste dubitative concernant l'aspect sécuritaire sur une avenue du Premier-Mars coupée en deux. Mais je laisserai la suite de ce combat aux initiatrices de la question, qui ont malheureusement quitté cette salle.

L'ouverture de la discussion n'étant dès lors pas demandée, le président, **M. Christophe Schwarb**, considère **l'interpellation n° 23-606 comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

La séance est levée à 21h26.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,	La secrétaire,
Christophe Schwarb	Isabelle Mellana Tschoumy

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière

